

**LA DEFORESTATION DANS LES ZONES DE SAVANE HUMIDE EN AFRIQUE
CENTRALE SUB-SAHARIENNE**

**LA PRISE EN COMPTE DES DYNAMISMES SOCIAUX DE LA DEFORESTATION PAR
LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT**

par Colette Bessat

◆ Préface

La déforestation progresse rapidement en Afrique sub-saharienne. Elle n'atteint pas seulement les forêts au sens strict du terme tel qu'il est déterminé par la FAO, mais aussi l'ensemble du couvert boisé, notamment dans les zones de savane ou dans les zones de transition.

La déforestation est le produit de plusieurs processus liés en particulier à la production agricole ainsi qu'à l'exploitation du bois. Face à cette situation, les différents acteurs que sont les populations, les pouvoirs publics, les exploitants forestiers ou les charbonniers et les bûcherons, adoptent des stratégies différentes et leurs intérêts particuliers sont souvent contradictoires.

Les zones de savane constituent un objet d'analyse important tant par l'importance qu'elles représentent dans l'Afrique sub-saharienne francophone, que par la présence simultanée, dans ces zones, de populations très différentes par leurs traditions, leurs besoins et par leurs pratiques face au milieu naturel.

Compte tenu du caractère préoccupant de la déforestation dans ces zones fragiles où les populations sont majoritairement pauvres, les pouvoirs publics comme diverses ONG ont multiplié les projets de développement, parfois centrés sur l'agriculture, l'élevage ou spécifiquement sur la déforestation.

Ce *Discussion Paper* examine donc la spécificité des facteurs qui influent directement sur la déforestation dans ces zones et, partant de là, analyse dans quelle mesure toutes ces actions complexes et souvent coûteuses, répondent-elles aux besoins. Permettent-elles de faire face à la déforestation, par le mode de conception de leurs thèmes techniques et par les systèmes de vulgarisation qu'elles adoptent? Prennent-elles en compte des savoirs traditionnels au sein même de la recherche? Au delà des affirmations sur la participation des populations, y a-t-il vraiment une évolution dans les pratiques des différents acteurs? Y a-t-il une solidarité entre les habitants de ces zones?

Autant de portes ouvertes à la discussion pour aller au delà des réflexions d'ordre purement technique ou économique et intégrer réellement les dimensions sociales de la gestion des ressources naturelles.

Ce document a été préparé par Collette Bessat dans le contexte du projet de recherche sur la Dynamique sociale du déboisement dans les pays en développement.

janvier 1996

Dharam Ghai
Directeur

◆ Sommaire

INTRODUCTION

1

1. LA DEFORESTATION DANS LES ZONES DE SAVANE OU LES ZONES DE TRANSITION EN AFRIQUE CENTRALE

3

- ◆ 1.1 La déforestation: Principales caractéristiques en zones de savane ou de transition 3
 - ◆ 1.2 Les facteurs de déforestation d'origine agricole 4
 - ◆ 1.3 Les facteurs de déforestation d'origine pastorale 7
 - ◆ 1.4 Les facteurs de déforestation liés à l'exploitation du bois de feu 9
-

2. LES PROJETS ET LES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT RURAL DANS LES ZONES DE SAVANE HUMIDE ET LEUR PRISE EN COMPTE DES PROBLEMES DE LA DEFORESTATION 11

- ◆ 2.1 Rappel des facteurs à identifier 11
 - ◆ 2.2 Les différentes catégories de projets et la place qu'ils font aux problèmes du couvert boisé 13
-

3. LA PRISE EN COMPTE DES POPULATIONS ET LE RESPECT DE LEURS RESPONSABILITES COMME DE LEURS SAVOIRS 25

- ◆ 3.1 Les modes de conception des thèmes techniques et les processus de planification 25
- ◆ 3.2 Les systèmes de vulgarisation 28
- ◆ 3.3 Les modes d'organisation des populations 31
- ◆ 3.4 Recherche et prise d'appui sur les systèmes traditionnels 33
- ◆ 3.5 Les relations entre les ONG, les populations et les services publics 35

4. ELEMENTS DE SYNTHESE

37

◆ Bibliographie selective

43

◆ Liste des abréviations

ABF	Association Bois de Feu
ANEC	Association Nationale des Eleveurs
Centrafricains	
AVFP	Association Française des Volontaires du
Progrès	
BPDA	Bureau de Développement de la Production
Agricole	
CENADEFOR	Centre National de Régénération des Forêts
FAO	Food and Agriculture Organisation
FED	Fonds Européen de Développement
GIP	Groupement d'Intérêts Pastoraux
NEB	projet Nord Est Bénoué
ONAREF	Office National de Régénération des Forêts
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PDEO	Projet de Développement pastoral de l'Ouest
PMA	Pays les Moins Avancés
SEB	projet Sud Est Bénoué
SEMRV	Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yaouga
SODEBLE	Société de Développement du Blé
SODECOTON	Société de Développement du Coton

Carte des sites critiques pour la conservation des forêts en Afrique Centrale

INTRODUCTION

A côté de la forêt dense et humide qui occupe une part importante de l'Afrique Centrale francophone (voir carte), cette sous-région est constituée pour une part importante de zones pré-forestières ou de savanes boisées, tant en République Centrafricaine que dans une partie du Cameroun, dans le Sud du Tchad et même dans une partie du Congo et du Zaïre.

Ces zones sont particulièrement intéressantes à analyser sous l'angle de la déforestation pour plusieurs raisons complémentaires:

- Il s'agit d'un milieu relativement fragile, naturellement plus exposé à différents types d'érosion (notamment éolienne), et à différentes agressions comme la transformation des terres en cuirasses ferriques par l'effet d'un ensoleillement sans protection végétale.
- Ce sont par nature des zones de rencontre et de coexistence entre des activités différentes (agriculture et pastoralisme en particulier), entre des peuples (éleveurs peulhs, populations sédentaires de différentes ethnies selon que l'on se trouve au Tchad, au Congo, en Centrafrique ou au Cameroun) totalement étrangers les uns aux autres par leurs coutumes, leur culture, leur organisation, leurs attitudes devant la terre et les ressources naturelles.
- Cette partie de l'Afrique Centrale est historiquement une sous-région qui a subi au cours des deux dernières décennies des influences exceptionnelles liées aux conflits armés qui se sont développés dans certains pays de la sous-région ou sur ses pourtours (dégénérescence de l'Etat et absence durable de politiques et de services de l'Etat, afflux massifs de réfugiés et transformations brutales dans les densités de populations, etc.).
- Enfin, malgré certaines spécificités, cette sous-région est susceptible d'apporter des leçons utiles à la compréhension des réalités et des problèmes de déforestation dans les zones de savane des autres sous-régions du continent, notamment en Afrique de l'Ouest.

En conséquence, c'est sur les dimensions sociales que le présent document tente d'apporter des éclaircissements propres à nourrir la réflexion et à mieux cerner les priorités d'action pour améliorer la gestion des ressources naturelles dans ces zones de savane et pré-forestières.

Ces dimensions sociales sont le fruit de l'action des populations elles-mêmes, c'est à dire des agriculteurs (hommes et femmes adultes, jeunes célibataires) anciennement installés ou migrants récents, et des éleveurs (nomades ou sédentarisés) eux-mêmes différenciables entre ceux qui ne sont qu'éleveurs et ceux qui possèdent de grands troupeaux tout en exerçant d'autres activités, notamment commerciales.

Mais les dimensions sociales sont aussi induites par l'action des projets, qu'ils soient gouvernementaux ou soutenus par des ONG. Ces zones moins spécifiquement forestières ont fait l'objet d'importants projets de

développement rural centrés sur l'agriculture et l'élevage. Leurs objectifs et leurs choix ont ainsi un impact très important, soit directement, soit par les réactions qu'ils suscitent chez les agriculteurs et les éleveurs.

L'étude repose sur la double hypothèse de travail suivante:

- a) les pratiques des populations agricoles ou pastorales des zones étudiées pour la préservation du couvert végétal ont été fortement perturbées par, d'un côté, les thèmes techniques et économiques diffusés par les projets, et de l'autre côté par la sédentarisation de nombreux éleveurs ou, plus généralement, par l'augmentation de la concurrence entre éleveurs et agriculteurs sur les mêmes terres;
- b) avec les techniques et les modes d'organisation traditionnels, les populations ne sont plus en mesure de trouver seules les solutions susceptibles de protéger leur environnement tout en préservant, voire en améliorant, leurs conditions de vie.

Dans ces conditions, les acteurs chargés de l'appui technique et économique aux populations agricoles ou pastorales, ne communiquant pas entre eux et ayant une relation de type paternaliste avec les populations, ne sont pas en mesure de favoriser des réponses cohérentes techniquement et socialement à l'évolution des conditions écologiques.

Cela va donc nous conduire, dans une **première partie**, à rendre compte de la déforestation et de ses principales causes, celles-ci étant liées à la production agricole ou pastorale ainsi qu'à la consommation de bois à des fins énergétiques.

La **seconde partie** sera quant à elle consacrée à l'analyse des politiques qui fondent ces projets et qui tentent de canaliser les risques de déforestation (notamment ceux liés aux projets eux-mêmes), et en particulier à l'examen de l'intérêt que ceux-ci portent réellement aux facteurs de la déforestation. En effet, qu'il s'agisse des facteurs techniques, économiques ou sociaux, tous sont susceptibles d'inciter les populations concernées à la déforestation.

Enfin la **troisième partie** consistera en un examen détaillé des méthodes d'action des projets et des relations qui en découlent entre les structures d'appui et les populations. Cet examen permettra de savoir s'il est possible de mettre en oeuvre des solutions efficaces et socialement intégrées contre la déforestation. Cette partie sera également l'occasion d'aborder les questions suivantes:

- Comment les différents services techniques et les ONG élaborent-ils leurs programmes d'actions et quelles relations entretiennent-ils entre eux ?
- Les actions et les méthodes proposées ont-elles été élaborées en collaboration avec les agriculteurs touchés, et dans quelle mesure?
- Dans quelle mesure les éleveurs ont-ils été aidés et associés à la recherche de nouvelles méthodes de gestion des pâturages leur

permettant de s'adapter à des conditions écologiques différentes de celles auxquelles ils étaient habitués?

- Dans quelle mesure les agriculteurs et les éleveurs sont-ils conscients de la déforestation? Leurs modes de relations ont-ils été modifiés par la semi-sédentarisation des éleveurs ?
- Dans quelle mesure les nouveaux modes de gestion des ressources naturelles sont-ils conçus sur la base du savoir traditionnel ?

1. LA DEFORESTATION DANS LES ZONES DE SAVANE OU LES ZONES DE TRANSITION EN AFRIQUE CENTRALE

◆ 1.1 La déforestation: Principales caractéristiques en zones de savane ou de transition

Dans ces zones où il n'existe que des îlots de forêt sous forme de petits massifs ou de forêts galeries, la déforestation apparaît de différentes manières:

- diminution éventuelle de la superficie des îlots forestiers;
- disparition progressive des arbres dans les savanes;
- développement d'un embroussaillage défavorable à la repousse des arbres.

Cette déforestation entraîne rapidement une dégradation des sols liée notamment à l'érosion éolienne.

Ces formes de déforestation n'ont pas fait l'objet de mesures et de compilations systématiques comme celles qui concernent les zones forestières humides et l'on ne dispose donc que d'indications plus qualitatives ou plus limitées dans l'espace. Toutefois, l'ensemble des études effectuées sur la forêt et les ressources naturelles dans ces zones confirment la progression du phénomène.¹ A titre d'exemple, on a relevé qu'au Nord-Cameroun, les superficies occupées par les savanes arborées sont de plus en plus réduites (moins de 15% des 102 000 km² du Nord-Cameroun) et que les savanes arbustives occupent encore des superficies importantes (environ 5

¹ Voir en particulier les études sur la conservation de l'écosystème dans chacun des pays de la zone publiées par l'UICN en 1991; l'étude BPDA sur le développement rural dans les zones cotonnières, ou encore le rapport sectoriel environnement et agriculture, élevage et pêche en Centrafrique, de R. LABROUSSE.

millions d'hectares), mais que leur rendement a décliné de façon préoccupante de 1 à 0,1 m³ par hectare et par an.²

Pour de multiples raisons, cette progression est modulée en fonction de la pression démographique et du degré d'urbanisation de chaque zone.

Si une partie encore importante des zones de savane du Cameroun, du Tchad, de la République Centrafricaine et du Congo présente des densités de population rurale relativement modestes, le reste de ces zones laisse apparaître des densités de population plus importantes.

Cette deuxième catégorie se développe régulièrement. C'est par exemple le cas de la Vallée de la Bénoué au Nord-Cameroun, des zones situées autour des axes routiers et des zones proches des centres urbains dans tous les pays concernés. On peut souligner que le taux d'urbanisation de la population est déjà élevé dans les quatre pays cités comme on peut le voir dans le tableau suivant.

Population urbaine (en %)

Pays	1991	Prévision 2000
Cameroun	41	51
Centrafrique	47	55
Congo	41	47
Tchad	30	39

Source: PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain*, 1993.

◆ 1.2 Les facteurs de déforestation d'origine agricole

Contrairement aux zones de forêts humides, l'activité agricole par elle-même ne nécessite pas le défrichage de nouvelles terres gagnées sur les zones plantées d'arbres. La disponibilité générale de terres arables (sauf très localement comme dans les montagnes du Nord-Cameroun) permet de pratiquer un système de rotation avec des jachères longues, propices à la reconstitution du couvert végétal.

Cet équilibre relatif a largement été remis en question dans de nombreuses zones de savane, sous l'effet de trois principaux facteurs:

1.2.1 L'essouchage en relation avec le développement

de la culture attelée et l'intensification de la production agricole

Tant au Tchad qu'au Cameroun ou en Centrafrique, les zones de savane ou de transition ont été les lieux privilégiés du développement de la culture

² CLEMENT J., "Végétation ligneuse, population et bois énergie au Nord-Cameroun", dans *Bois de feu et énergie*, N°25, décembre 1989, p.15.

cotonnière et plus largement des cultures susceptibles d'une commercialisation massive et régulière.

Ce développement, propagé et encadré par les services de l'Etat, le plus souvent par l'intermédiaire de sociétés de développement disposant de moyens importants, a conduit les paysans à utiliser des techniques culturales nouvelles, visant des rendements élevés. Toutefois, ces techniques supposaient des soins accrus aux cultures et par conséquent un accroissement des temps de travail par hectare. C'est très logiquement que s'est alors développé parallèlement la vulgarisation de la culture attelée qui permet de réduire sensiblement les temps de labour et de sarclage. L'utilisation des engrais a également été introduite.

En pratique, ces nouvelles techniques d'intensification de la production ont conduit à des opérations systématiques d'essouchage des terres, c'est à dire à l'élimination définitive des bases d'un recrû végétal arboré durant les phases de jachère.

Un phénomène identique s'est produit avec la construction de barrages et l'aménagement de casiers pour les cultures irriguées, l'opération aboutissant à une restructuration complète du paysage. Dans ce cas, l'effet est d'autant plus important que ces aménagements modifient les conditions des zones périphériques de la partie aménagée et peuvent entraîner un certain assèchement, comme la modification de la flore et de la faune.

1.2.2 L'extension des surfaces cultivées pour l'augmentation des revenus agricoles

On pourrait penser que l'intensification de la production agricole aurait entraîné, sinon une réduction, tout au moins un plafonnement des terres cultivées par exploitation et surtout par actif, mais il n'en est rien. Les besoins accrus de ressources monétaires, y compris pour assurer le paiement des charges de production, mais aussi pour faire face aux achats croissants de produits alimentaires suite aux années successives de déficit pluviométrique, ont conduit à une augmentation des surfaces cultivées. Plus récemment, le renchérissement des intrants et l'appauvrissement des sols dans de nombreuses zones ont conduit les paysans à préférer l'augmentation des surfaces à l'intensification pour compenser la baisse des rendements.

1.2.3 Les migrations d'agriculteurs et la concentration des nouveaux arrivants

On distingue deux types de cas dans les quatre pays analysés:

- a) Les migrations dues à l'arrivée d'agriculteurs nouveaux, d'une part sous forme de main d'oeuvre salariée, d'autre part sur des fronts pionniers ouverts dans des zones aménagées; celles-ci étant rapidement amplifiées par l'arrivée spontanée de parents des premiers. Ce fut le cas en particulier au Nord-Cameroun, dans la vallée de la Bénoué avec l'installation d'agriculteurs venus des montagnes, mais aussi avec

l'exode massif de tchadiens vers le Nord-Cameroun ou vers le Nord de la République Centrafricaine.

- b) L'installation de migrants dans les zones péri-urbaines, cherchant à se rapprocher des grands centres urbains afin d'y pratiquer des cultures vivrières aisément écoulables. C'est par exemple le cas dans la région de savane du Pool au Congo, ou à proximité de Bangui.

Dans les deux cas, la déforestation se produit non seulement par le défrichement de terrains auparavant non cultivés, mais aussi parce que le savoir traditionnel des nouveaux arrivants ne leur donne pas tous les éléments nécessaires pour s'adapter aux conditions locales. La disposition de terres sensiblement plus productives, au début, que celles dont ils disposaient dans leurs zones d'origine, les conduit à ne pas apporter les soins méticuleux qu'ils leur apportaient auparavant pour la conservation de la richesse des sols, et pour leur protection contre l'érosion.

Ce fut par exemple le cas des migrants venus des monts Mandara dans le Nord-Cameroun. La dégradation des terres nouvellement occupées a été rapide au point de provoquer de leur part une nouvelle migration vers de nouvelles zones sur le front pionnier³.

Dans les zones péri-urbaines, le facteur déterminant est de demeurer à proximité de la ville afin de limiter les distances et les problèmes de transport des produits vers les marchés urbains. Dans cette optique, les producteurs sont tentés par la pratique de rotations rapides des cultures sans toujours avoir les moyens de fournir aux terrains les apports indispensables à une utilisation intensive (fumier, engrais, calcaire, etc.).

1.2.4 L'extension des surfaces cultivées due à la sédentarisation des éleveurs

La sédentarisation (partielle ou totale) d'éleveurs dans des zones de savane arborée est un cas particulier de migration, c'est à dire d'installation dans une zone, de familles et de producteurs qui sont nés et ont grandi ailleurs.

Depuis environ 15 à 20 ans, deux catégories de faits ont donné une réelle importance à ce phénomène:

- a) ***La persistance d'une situation climatique perturbée et la perte durable qui s'en est suivie en matière de pâturages traditionnels***, a conduit nombre d'éleveurs à modifier leur transhumance, à descendre plus en avant vers le Sud et surtout à demeurer de manière stable dans ces contrées plus hospitalières.

Cette décision a inévitablement exigé que ces familles d'éleveurs se sédentarisent et modifient leurs pratiques quant à la nourriture de leurs troupeaux. En effet, elles ne pouvaient plus se contenter de faire paître leurs animaux sur les champs des agriculteurs après les récoltes. La disposition d'espaces de pâturage utilisables durant la saison des pluies

³ PELTIER, TRIBOULET, NJITI et HARMAND, "Les fronts pionniers soudaniens. L'exemple du Nord-Cameroun", dans **Bois et forêts des tropiques**, N°236, 1993.

et la possibilité de développer des productions fourragères sont ainsi devenues des nécessités incontournables.

En outre, ces familles ont également commencé à pratiquer l'agriculture pour satisfaire leurs propres besoins alimentaires. La situation est ainsi particulièrement sensible en Centrafrique où les éleveurs *Mbororos* parviennent de moins en moins à assurer les achats de vivres dont ils ont besoin avec les revenus de leur troupeau. Ils pratiquent donc l'agriculture à titre complémentaire, comme ils le faisaient déjà lors des années de sécheresse, à titre temporaire. Mais ce qui était temporaire tend à devenir permanent⁴.

- b) *Les conflits armés*, qui, dans certains pays, ont non seulement engendré une plus grande insécurité mais aussi désorganisé les possibilités de commercialisation, poussent les éleveurs à passer les frontières et à s'installer durablement dans les pays voisins.

Dans ce dernier cas, les éleveurs ne se sont pas nécessairement sédentarisés mais ont simplement contribué à un accroissement brutal de la charge de bétail dans les zones de pâturage et provoqué par là un déplacement durable des troupeaux vers les zones cultivées.

Des mouvements importants d'éleveurs vers les zones de savane arborée ont notamment été enregistrés en Centrafrique en provenance du Tchad d'une part, et du Soudan d'autre part (ces deux pays étant affectés par des conflits armés quasi permanents).

En plus de l'afflux d'agriculteurs réfugiés du Tchad, le Nord-Cameroun a quant à lui connu, du fait de la sécheresse, d'importants mouvements d'éleveurs *Mbororos* vers la partie centrale de la province du Centre Nord (Adamaoua) et vers la partie Nord de la Province de l'Est, à proximité de la zone forestière humide.

◆ 1.3 Les facteurs de déforestation d'origine pastorale

Indépendamment de celles citées dans les paragraphes précédents, d'autres causes de déforestation sont recensées, qui découlent plus directement de la pratique courante de l'élevage dans les zones utilisées traditionnellement par cette catégorie de population.

1.3.1 L'augmentation de la pression des troupeaux et les risques de surpâturage

La conjonction de nombreux facteurs a conduit, dans les pays analysés comme dans les autres pays de l'Afrique sub-saharienne, à un accroissement rapide de la charge de bétail sur les pâturages utilisés.

Cela résulte notamment des *efforts fournis en matière de santé animale* et d'une gestion des troupeaux dans une perspective qui ne privilégie plus la

⁴ BOUTRAIS, *Des Peuhls en savane humide*, ORSTOM, Paris, 1988, p. 276.

rentabilisation maximale du troupeau par la vente rapide des animaux dès que ceux-ci ont atteint un poids suffisant. Le phénomène est particulièrement évident en Centrafrique, pays dans lequel l'introduction de bovins est relativement récente (dans les années 30 pour la première fois, puis dans les années 50).

Toutefois, compte tenu des superficies disponibles, ce facteur n'est généralement pas déterminant mais il l'est tout de même dans certaines zones comme les zones de parcours correspondant à des voies de transit vers les marchés et les zones proches des points d'eau aménagés. Il convient également de souligner que les zones de circulation des troupeaux transhumants qui ne reviennent pas chaque année sont plus directement atteintes car les éleveurs ou les bergers n'ont pas le même souci de rotation dans leur parcours.

Certaines évolutions dans les pratiques des éleveurs contribuent aussi à accentuer certaines surcharges locales de bétail. L'exemple est frappant en Centrafrique mais le phénomène existe aussi dans les autres pays de la sous-région. En Centrafrique, on assiste depuis quelques années à une privatisation de très vastes espaces, sans droits particuliers, par un petit nombre d'éleveurs bien placés (responsables de l'association d'éleveurs, grands propriétaires, maires, etc.). Cette tendance remet en cause les bases juridiques de la transhumance qui reconnaît à tous un droit d'accès aux pâturages. Elle ne peut que renforcer la charge exercée sur les pâturages existants par les troupeaux de la majorité des éleveurs.

1.3.2 L'utilisation des feux de brousse en début de saison des pluies n'empêche pas l'embroussaillement défavorable à la reforestation

Les pratiques des éleveurs en matière de feux de brousse semblent avoir des conséquences plus significatives. En effet, en fonction de leurs intérêts à court terme, ceux-ci ont tendance à allumer des feux précoces afin de favoriser une repousse rapide de l'herbe. Mais à moyen terme, cet usage a pour conséquence de favoriser l'embroussaillement des pâturages et donc d'entraver la régénération d'une savane arborée aisément utilisable par les troupeaux.

Les agriculteurs ont, quant à eux, tendance à utiliser des feux tardifs pour éliminer les végétaux sur les terres qu'ils envisagent de cultiver. Si cette pratique est en théorie plus favorable à la régénération du couvert végétal, il faut toutefois remarquer que le manque de maîtrise dans les superficies touchées par les feux de brousse ne permet pas aux jachères de se reconstituer correctement ; les haies et les arbres utiles ne peuvent pas se développer.

◆ 1.4 Les facteurs de déforestation liés à l'exploitation du bois de feu

Les quatre pays analysés continuent d'être consommateurs de bois de feu pour l'approvisionnement en énergie des familles, et ce, malgré les progrès considérables de l'urbanisation évoqués précédemment.

En 1990, la consommation d'énergie commerciale par habitant ne dépassait pas 213 kg d'équivalent pétrole au Congo, 147 kg au Cameroun et n'atteignait que 30 kg en Centrafrique et 17 kg au Tchad, soit un niveau très inférieur, pour les deux premiers pays, à la moyenne des pays en développement (517 kg), voire à celle de l'Afrique sub-saharienne (282 kg), et pour les deux derniers à la moyenne des PMA (63 kg).

1.4.1 Le bois et les déchets du bois assurent l'essentiel des besoins

Au Cameroun par exemple, 61 % des besoins totaux du pays et 89 % des besoins des ménages sont assurés par le bois. Même en zones urbaines, la moitié des ménages continue de consommer du bois pour satisfaire ses besoins énergétiques. En zones rurales, plus du tiers des ménages utilisent aussi du charbon de bois.

Globalement, les besoins pourraient être encore aisément satisfaits par la production annuelle des savanes arborées et buissonnantes, mais la répartition très inégale de la population, comme les concentrations urbaines croissantes font que de nombreuses zones sont en situation de déficit en bois de feu voire en situation de pénurie, conduisant à une surexploitation des zones voisines concernées.

1.4.2 Un élargissement constant des périmètres d'exploitation du bois autour des zones à forte densité de population

Le développement des moyens de transport motorisés utilisés par les personnes faisant le commerce du bois de feu facilite l'élargissement des périmètres d'exploitation.

Pour une ville comme Maroua dans le Nord-Cameroun par exemple, là où le rayon d'approvisionnement familial pédestre ne dépassait pas 10 km, les motos et les vélos ont permis de doubler ce rayon et l'utilisation de camionnettes a conduit à chercher les approvisionnements jusqu'à des distances de 60 km.

Cet élargissement des zones d'approvisionnement peut, d'un côté, contribuer à mieux répartir le prélèvement sur les ressources naturelles, mais l'effet correcteur est partiellement réduit par le fait que les achats tendent à se faire néanmoins le long des axes routiers les plus faciles d'accès.

1.4.3 Le rôle du bois de feu comme ressource

monétaire complémentaire

On ne peut pas sous-estimer l'importance de revenus secondaires pour les populations, particulièrement dans des zones dont les productions sont fortement concentrées dans le temps, compte tenu du régime pluviométrique limité à une seule saison des pluies.

Malgré des écarts de prix importants entre le prix d'achat aux paysans et le prix de vente aux consommateurs, la possibilité d'obtenir de petits revenus réguliers est une incitation puissante à récolter du bois tout au long de l'année pour les paysans proches des axes routiers. Ils effectuent cette récolte sur le terroir du village quand ce n'est pas au-delà. Dans ce dernier cas, ils n'ont plus à se préoccuper des conséquences puisque le couvert végétal n'est plus celui des terrains qu'ils cultivent.

1.4.4 L'évolution vers le charbon de bois et la coupe d'arbres verts

L'urbanisation croissante de la population dans les quatre pays favorise progressivement l'usage du charbon de bois par rapport à celui du bois sec ordinaire. Cette utilisation ne réduit pas le prélèvement sur les ressources des savanes mais conduit à passer progressivement de l'exploitation du bois mort vers la coupe d'arbres verts. Elle conduit en outre au développement de l'exploitation du bois de feu par des bûcherons et charbonniers, c'est à dire par des exploitants spécialisés et non plus, pour l'essentiel, par les familles rurales elles-mêmes.

Cette mutation dans l'organisation de l'exploitation conduit nécessairement à une intensification de l'exploitation sur des périmètres plus restreints par phases successives, au lieu d'une exploitation plus légère et répartie sur l'ensemble du terroir environnant les villages comme précédemment.

Cette situation et les facteurs qui y sont liés reflètent les difficultés qu'ont les populations à faire face aux modifications profondes des données humaines, physiques et techniques qui affectent ces zones de savane humide depuis quelques décennies.

Ces changements ont des origines diverses. Si certains sont naturels, d'autres tiennent aux décisions prises à la fois par les populations de leur propre initiative (certaines migrations, certaines décisions de production face à la monétarisation croissante de l'économie, etc.), et d'autres encore sont induites par les politiques des gouvernements et les projets qu'ils ont entrepris. Ceux-ci ont une double influence:

- d'une part ils prennent ou non en compte les problèmes de déforestation dans leurs objectifs, dans leur organisation, dans les moyens qu'ils y consacrent;
- d'autre part, même lorsqu'ils souhaitent prendre en compte ces problèmes, les méthodes choisies, qu'il s'agisse de choix techniques ou de relations tissées avec les acteurs sur le terrain que sont les populations, conduisent, soit à une conjonction des efforts, soit au

contraire à des phénomènes de rejet ou à des contradictions qui laissent les problèmes de déforestation non résolus, voire aggravés.

Il paraît alors utile de voir comment ces projets prennent en compte les problèmes de déforestation, ce à quoi la deuxième partie tente de répondre à partir de nombreux exemples sur les choix et l'impact de ces projets.

2. LES PROJETS ET PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT RURAL DANS LES ZONES DE SAVANE HUMIDE ET LEUR PRISE EN COMPTE DES PROBLEMES DE DEFORESTATION

◆ 2.1 Rappel des facteurs à identifier

Prendre en compte les principaux facteurs qui sont susceptibles de peser réellement sur le dynamisme de la déforestation dans les zones de savane humide ou préforestière suppose que certains éléments techniques, économiques et démographiques précis soient retenus comme objectifs et fassent l'objet d'actions comme avec les populations concernées en les intégrant dans les projets. C'est en effet cette première série de facteurs qui constitue le contexte dans lequel les autres facteurs, plus spécifiquement sociaux qui seront examinés dans la troisième partie, prennent toute leur dimension.

2.1.1 Concernant l'élevage

Il est important d'examiner dans quelle mesure les projets ont inclus les points suivants dans leurs objectifs:

- développement des cultures fourragères en relation avec la sédentarisation des éleveurs;
- maîtrise des feux de brousse et éventuellement d'autres formes de lutte contre l'embroussaillage;
- organisation des parcours autour des points d'eau et des campements afin d'éviter, dans la mesure du possible, les effets de surcharge sur les pâturages et les éventuels conflits entre agriculteurs et éleveurs.

2.1.2 Concernant l'agriculture

Dans ce domaine, les indicateurs les plus significatifs sont la présence ou l'absence, dans les objectifs et les programmes, de projets d'actions visant les points suivants:

- replantation d'arbres selon diverses techniques pour compenser la disparition des arbres existants auparavant, disparition due au déssouchage des parcelles;
- politique de jachère, en particulier pour faire face à la réduction des temps de repos des terres;
- intensification des cultures afin de limiter les besoins de défrichage et d'extension des superficies utilisées par actif.

2.1.3 Concernant les activités rurales non agricoles

Les ruraux interviennent également sur leur environnement pour d'autres raisons que leur activité de production principale. C'est le cas pour leurs besoins d'auto-consommation mais aussi pour dégager des revenus monétaires supplémentaires et réguliers en dehors des revenus tirés de l'agriculture ou de l'élevage.

Il paraît ainsi utile d'examiner si les projets comportent des actions relatives aux points suivants:

- la satisfaction des besoins en bois de feu et la diffusion des thèmes spécifiques (fourneaux améliorés, bois de village, etc.);
- les besoins en produits de la forêt autres que le bois (produits de cueillette ou de chasse);
- les besoins de revenus complémentaires, non agricoles, qui influent notamment sur les coupes et la vente de bois par les agriculteurs, et sur l'extension de certaines productions agricoles.

2.1.4 Concernant l'ensemble de l'activité rurale

Les éléments caractéristiques de l'intérêt porté par les projets à l'utilisation et à la conservation des ressources naturelles, et du couvert boisé en particulier, sont:

- le degré de pression démographique en rapport avec l'état des ressources naturelles.
- la gestion cohérente des terroirs prenant en compte les activités agricoles et pastorales, les besoins en bois, la localisation de la zone et les pressions des zones urbaines sur la demande de bois de feu et sur l'offre de bois, par l'accaparement de terrains pour la construction et par le développement de zones de concentration du bétail avant la vente, etc.

- l'organisation de l'installation des migrants éleveurs et/ou agriculteurs sur les fronts pionniers et, plus généralement, des éleveurs dans les zones déjà consacrées à la culture ou des agriculteurs dans les zones précédemment spécialisées dans l'élevage.

◆ 2.2 Les différentes catégories de projets et la place qu'ils font aux problèmes du couvert boisé

Dans les pays étudiés, les zones rurales de savane humide ou préforestière font depuis de nombreuses années l'objet d'une série de projets qui ont des conséquences sur la déforestation et sur les possibilités de reforestation.

2.2.1 Les projets centrés sur l'agriculture

Certains projets sont purement agricoles et centrés sur le développement d'une culture ou d'un type de produit. C'est par exemple le cas des différents projets de développement de la culture du coton (dans leurs premières phases), et des projets de développement de la riziculture. Il importe toutefois de signaler que, depuis la fin des années 70, un grand nombre de ces projets ont vu leurs responsabilités s'élargir pour embrasser d'autres aspects du développement. Ainsi les projets, dont l'objectif central est d'ordre agricole, sont analysés en tant que projets dits intégrés de développement rural.

L'exemple du Cameroun — Projet Nord-Est Bénoué (NEB)

En activité depuis la fin des années 70 et le début des années 80, ce projet a été créé pour valoriser un million d'hectares de savanes environ (financement FED) et ceci à la suite de la construction du barrage de Lago qui avait noyé plus de cent mille hectares de terres basses.

Le projet s'est d'abord attaché à désenclaver la zone par un vaste réseau d'infrastructures (routes et ponts, infrastructures villageoises telles que dispensaires, écoles, marchés, adduction d'eau, etc.), puis à faire venir quelques dizaines de milliers d'habitants en provenance des zones situées plus au Nord. Ces familles ont commencé par défricher par le feu les savanes qui leur avaient été allouées. Ces défrichements ont été effectués par blocs villageois, séparés les uns des autres par de vastes zones de brousse sur les sols caillouteux et en pente, zones utilisées pour les pâturages pendant la saison des pluies, les troupeaux venant pâturer les résidus de récolte puis les marais partiellement asséchés durant la saison sèche.

Devant l'augmentation incontrôlée des défrichements, y compris sur des sols médiocres, le NEB s'est aussi orienté vers la régénération des sols et de la végétation. Le projet a ainsi entrepris d'établir des schémas rationnels de gestion des nouveaux terroirs et de réaliser des études sur les besoins en bois, pour guider les opérations d'appui aux agriculteurs individuels ou à leurs associations en matière de reboisement ou de gestion sylvo-pastorale des savanes arborées.

Depuis sa création, le NEB a comporté un volet forestier au travers de reboisements dans les villages, le long des routes, sur les places de marché et le long des rivières temporaires. Ces reboisements ont été conçus dès le départ sous une forme privée (hormis les boisements de sélection et d'amélioration du matériel végétal et un essai d'aménagement de la forêt de Ndonga près de Bibémi). Le projet NEB a aussi tenté d'organiser, à Naari, des groupements paysans afin d'assurer la gestion sylvicole de massifs forestiers. Des réseaux de bandes anti-érosives ont aussi été implantés.

L'exemple du Cameroun — Le projet Sud-Est Bénoué (SEB)

En activité depuis la fin des années 70 et le début des années 80, ce projet a pris le relais du projet de développement cotonnier existant depuis de nombreuses années et géré par la SODECOTON, tout en élargissant ses missions.

Dans ce projet, peu concerné par les migrations, diverses actions forestières ont été développées depuis 1985:

- plantations privées d'eucalyptus sur des exploitations des paysans dont une partie est associée aux cultures et installation de pare-feux,
- plantations forestières sur les bandes anti-érosives (avec interdiction de cultures intercalaires les premières années, ce qui a entraîné la destruction des plantations par les feux de brousse),
- plantations scolaires dans cinquante établissements,
- plantations de haies vives.

Mais la principale préoccupation de ce projet demeure le développement de la production agricole, et en particulier du coton.

L'exemple du Cameroun — Le projet Centre-Nord

Lui aussi lié à la SODECOTON pour sa mise en oeuvre, ce projet, en activité depuis le début des années 80, insistait sur les cultures vivrières, avec pour objectif principal et déclaré l'intensification de la culture et, par là, la limitation des surfaces cultivées tout en assurant une production accrue.

Il comportait donc un important programme de doublement des rendements dans la production du sorgho (principale culture vivrière), ce qui devait permettre, sur cinq ans, une réduction de 10% des surfaces et une économie de 29 000 hectares. Cette superficie devait être réaffectée à un développement de la culture du maïs et de l'arachide.

La stratégie développée reposait sur des matériels végétaux performants mais dont l'adaptation aux conditions locales n'était pas assurée. L'évolution des cultures et l'intensification supposaient aussi une augmentation sensible des temps de travail et par conséquent une concurrence dangereuse entre les soins apportés aux cultures procurant des revenus monétaires (coton, maïs, arachide), et les soins réservés au sorgho, dont la production est principalement autoconsommée compte tenu des habitudes alimentaires et de prix non garantis en cas de commercialisation.

Dans ces conditions (optimisme excessif des hypothèses techniques, non prise en compte des contraintes économiques ou de disponibilité de main d'oeuvre chez les agriculteurs), il est impossible de considérer que le projet Centre-Nord avait une réelle dimension de régénération des ressources naturelles et qu'il permettrait une reforestation ou tout au moins un arrêt des défrichements.

D'autres approches pour la protection des sols seraient susceptibles de freiner les besoins en terres de culture nouvelles. Il ne semble pas que le projet ait comporté des actions notables qui concernent l'usage des fumiers, le respect des courbes de niveau, des choix judicieux en matière de labours, la pratique du buttage, ou la gestion des jachères.

Au contraire, on rencontre encore majoritairement sur la zone du projet des rotations sur deux années sans jachère, qui cherchent certes à exploiter au profit du sorgho les effets des engrais apportés pour le coton, mais qui n'estiment pas indispensable de faire une place à la jachère compte tenu des apports d'engrais opérés.

Toutefois, une baisse des taux d'humus et de la fertilité des sols agricoles apparaît inexorablement après quelques années d'intensification.

Par contre, le projet a progressivement inclus des opérations de reboisement sur les extrémités de parcelles dans les blocs cotonniers, afin de corriger les destructions d'arbres opérées systématiquement dans ces mêmes blocs lors des décennies précédentes.

L'exemple du Cameroun — Le projet SEMRY (Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua)

Ce projet est l'exemple même d'une opération conçue dès le début des années 70 dans une optique exclusivement agricole et selon une démarche technocratique liée à la réalisation de lourdes infrastructures (endiguement du Logone par exemple).

Les résultats en matière de rendements sont brillants mais l'évaluation d'impact réalisée actuellement fait apparaître des conséquences graves en matière d'environnement.

- a) Réduction de l'alimentation en eau des terres hors du périmètre, ce qui a entraîné une réduction des superficies de culture du "mouskouari", une augmentation des aléas sur les cultures vivrières pluviales et une réduction du potentiel fourrager des "yaérés" et des "bourgoutières".
- b) Concentration humaine importante sur les aménagements rizicoles, ce qui a entraîné un accroissement brutal:
 - des besoins en terres (donc de défrichement), pour les autres cultures vivrières, notamment le sorgho;
 - des besoins en terrains de parcours pour les animaux;
 - des besoins en bois de feu.
- c) Transformation rapide des conditions de vie avec passage à une économie plus monétarisée et surtout surencadrement des paysans et donc baisse de leurs prises d'initiatives et de responsabilités, notamment vis à vis de l'environnement et du terroir sur lequel ils n'ont plus de prise.

L'exemple du Tchad

La politique forestière du Tchad, élaborée dans la seconde moitié des années 80, est encore une approche sectorielle pour partie. Mais elle manifeste aussi le souci d'une coordination des actions concernant la forêt dans les projets de développement et de lutte contre la désertification, et la volonté d'entreprendre des actions avec la participation des populations. Le plan directeur de lutte contre la désertification qui a été adopté en 1989 souligne l'option pour la gestion des terroirs, c'est à dire une gestion ordonnée des ressources naturelles renouvelables. Cela suppose que les ruraux s'organisent de façon efficace en fonction des nombreux problèmes qui se posent: gestion des forêts, d'un bassin versant ou d'un espace pastoral.

Parallèlement à cela, le Tchad a opté pour la décentralisation de la gestion des terroirs au profit des collectivités locales, pour la sécurisation foncière des investissements du terroir, pour la participation active des femmes dans la gestion des terroirs et la réhabilitation écologique.

Enfin, le plan directeur de lutte contre la désertification rappelle que le développement durable ne peut devenir une réalité que si les populations sont associées à la définition et à la mise en oeuvre des politiques. De même, la gestion des terroirs ne peut se développer que si les codes pastoral et rural sont élaborés pour apporter une réponse aux conflits sociaux que cette gestion ne peut manquer de faire apparaître.

Cette volonté d'une approche systématiquement agro-sylvo-pastorale et participative se retrouve-t-elle dans les projets et les programmes effectivement retenus et mis en oeuvre?

Force est de constater que sur la vingtaine de projets dits intégrés (c'est à dire comportant plusieurs volets sectoriels d'action) mis en oeuvre sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, seuls quelques uns, initiés par des ONG, comportent explicitement un volet reboisement dans leurs objectifs. On notera qu'il s'agit le plus souvent de projets définis comme projets de développement communautaire dans le cadre d'une région:

Projet	ONG	Montant (FCFA)
Développement communautaire dans la région de Guelendeng	Voisins Mondiaux	17 millions
Développement villageois du Canton Ouaddi Schock	CAMS	204 millions
Développement communautaire dans la région de Djarmaïa	Voisins Mondiaux	3,499 millions
Développement rural du Ouaddaï	Swissaid	155 millions

L'exemple du Congo — Projet de développement rural de la région de Mantsoumba

La région est l'une des plus densément peuplée du Congo. Certains districts abritent en moyenne 23 habitants par km², mais cette densité peut atteindre 50 hab par km² dans certains endroits. La croissance démographique atteint en moyenne 2,9% par an.

Cette zone de savane est occupée par de nombreuses petites exploitations familiales qui se consacrent, pour l'essentiel, à des cultures vivrières sur de petites parcelles. Ces cultures sont pratiquées par les populations, et principalement par les femmes, selon des systèmes traditionnels qui assurent une assez bonne protection du sol contre l'érosion pluviale. En effet, les parcelles cultivées sont de taille réduite, situées de manière discontinue au milieu de la savane dont les herbes ralentissent considérablement la vitesse de ruissellement des eaux de pluie. Par ailleurs, l'association sur une même parcelle de cultures n'ayant pas les mêmes cycles a pour conséquence un échelonnement des récoltes sur toute l'année et présente donc l'avantage de maintenir en permanence un couvert végétal sur les parcelles cultivées. Toutefois, ce système de production a l'inconvénient des systèmes itinérants (avec mise en jachère après trois ans). L'accroissement de la densité de population réduit les durées de jachère, comme on peut le constater sur certains terroirs.

Par ailleurs, ces cultures vivrières sont fortement consommatrices de main d'oeuvre, or la main d'oeuvre jeune tend à migrer vers les villes. Il est d'ailleurs significatif que la proportion d'hommes soit particulièrement faible (84 hommes pour 100 femmes) dans la zone. Les jeunes agricultrices migrent également et leur nombre devient faible dans les villages. Une mécanisation et une intensification est ainsi inéluctable pour augmenter la production. Elle exigera une transformation complète des conditions de production, et notamment l'abandon de la culture itinérante, le dessouchage, l'emploi d'engrais et de divers amendements.

Il existe un fort potentiel d'augmentation de la production qui pourra être aisément écoulee vers les industries agro-alimentaires de la région et plus généralement vers les marchés urbains.

Les grandes lignes de ce projet, conçu dans la première moitié des années 80, sont le développement de la production par l'amélioration de la production de manioc pour alimenter l'usine de Mantsoumba et l'amélioration des principales cultures entrant dans l'assolement traditionnel à savoir le manioc, l'arachide et le maïs.

Ces améliorations auront pour but de faire évoluer les systèmes de production actuels vers des systèmes plus intensifs impliquant notamment l'introduction de la motorisation pour augmenter les superficies cultivées et diminuer les besoins et les coûts de main d'oeuvre. La motorisation suppose elle-même le regroupement des paysans pour l'achat de matériel, et le travail de champs collectifs plus vastes, afin de rentabiliser les équipements.

Ce projet est entièrement conçu en référence à l'objectif d'accroissement de la production. Il semble soucieux de mener à bien cette transformation

complète des modes de production selon une démarche qui garantisse la conservation des sols. Mais on peut remarquer que les problèmes d'arbres posés par la suppression de la jachère et par l'essouchage ne sont à aucun moment pris en compte, or la rupture du système traditionnel pourrait avoir des conséquences, au delà de la fertilité de chaque parcelle, sur l'ensemble du paysage et de ses composantes.

On peut aussi s'interroger sur les conséquences du renforcement du réseau de pistes de desserte de la région. En effet, ce réseau amélioré facilitera de façon certaine l'implantation de cultures nouvelles, voire l'installation durable des migrants zaïrois qui viennent régulièrement travailler comme ouvriers agricoles dans les agro-industries ou chez les agriculteurs de la région. En effet, si le solde migratoire paraît nul, c'est que les mouvements d'immigration compensent l'exode rural des jeunes locaux signalé dans les paragraphes précédents.

L'exemple de la République Centrafricaine — Programme d'actions pilotes en zone cotonnière

Comme dans la plupart des pays de l'Afrique sub-saharienne, les zones cotonnières de Centrafrique ont subi une transformation rapide du couvert végétal compte tenu d'une approche étroitement agricole voire exclusivement cotonnière pendant longtemps. L'extension des surfaces a également, comme dans les autres pays, engendré des conflits croissants entre agriculteurs et éleveurs.

Le programme d'actions pilotes représente une rupture profonde compte tenu de sa recherche d'une approche globale du développement rural. Le projet comprend au départ une partie importante d'identification des dynamiques en cours, des stratégies des agriculteurs, des aspects économiques et monétaires des activités des ruraux. Il reste fortement préoccupé par l'aménagement des exploitations et donc par l'essouchage des surfaces défrichées. Mais il manifeste aussi un souci d'aménagement du terroir, d'innovation en matière de gestion de la fertilité, d'association agriculture-élevage, d'agro-foresterie, de protection et d'amélioration des sols, de cultures fourragères, etc.

2.2.2 Les projets spécifiquement centrés sur le développement de l'élevage

C'est le cas avec le Projet de Développement pastoral de l'Ouest (PDEO) Centrafrique. On peut en rapprocher les projets qui ont un caractère directement sylvo-pastoral comme le projet d'essais sylvo-pastoraux au Nord-Cameroun. Il peut s'agir de projets à dominante technique ou de projets centrés sur l'organisation des éleveurs comme le projet d'associations pastorales au Tchad.

Le projet "Développement pastoral de l'Ouest Centrafricain"

Conçu dans la première moitié des années 80, ce projet était principalement axé sur les problèmes de gestion des pâturages. Toutefois, compte tenu de l'intensité des problèmes de santé animale dans les zones de savane humide, c'est l'aspect vétérinaire qui monopolise l'essentiel des efforts du projet sur le terrain, l'intervention agro-pastorale étant remise à plus tard.

Avant 1970, les services de l'élevage avaient été soucieux des problèmes d'utilisation des pâturages. Ils intervenaient directement et autoritairement dans la gestion de l'espace pastoral, en instituant des zones d'élevage et des territoires gérés par une collectivité à laquelle chaque éleveur était rattaché. Mais en fait, cette gestion de l'espace pastoral avait déjà des objectifs d'ordre sanitaire plutôt qu'agrostologique. Les efforts faits pour ne pas laisser disséminer le cheptel étaient contradictoires avec le renouvellement de bons pâturages. Certes, la prise de conscience de la surcharge de cheptel dans la zone des plateaux a provoqué la mise en oeuvre de recherches mais celles-ci n'ont pas entraîné de programmes d'application pour la reconstruction des pâturages.

Après 1970, la politique du service de l'élevage n'a pas fondamentalement changé et l'objectif principal est resté d'empêcher les éleveurs de progresser vers de nouveaux pâturages, plus à l'Est. Devant la pression des besoins, de nouvelles zones ont toutefois été accordées à partir de 1975, mais l'installation des éleveurs s'y est effectuée de façon anarchique et sans aucune garantie.

Le projet de développement pastoral dans l'Ouest a été mis en place à partir de 1979 autour de l'objectif d'amélioration des pâturages dans des sous-secteurs précis. Le programme a rapidement été complété par des objectifs d'établissement de clôtures, de déboisement et de débroussaillage, d'ouvertures de pare-feux, d'allocations de parcours par famille.

Toutefois le projet, qui en théorie a conservé l'objectif de gestion des terroirs, s'est rapidement centré sur les problèmes de pharmacie vétérinaire, celle-ci étant considérée comme catalyseur pour créer la cohésion des éleveurs en associations avant de passer à un stade de gestion collective des terroirs.

En pratique, la gestion des terroirs est régulièrement repoussée, faute sans doute pour le projet d'être parvenu à une structuration stable du milieu (voir plus loin les paragraphes sur l'organisation du milieu).

Les projets au Tchad

En ce qui concerne les projets sous la tutelle du Ministère de l'Élevage, la situation demeure très contrastée avec, d'une part, les projets classiques centrés sur la santé animale et les améliorations zootechniques et, d'autre part, des projets spécifiquement centrés sur la création d'associations pastorales, c'est à dire sur l'organisation des éleveurs afin de les former aux techniques de gestion des pâturages et de maîtrise du processus de développement durable. Deux projets de ce type sont en cours, l'un sur

financement du FED, l'autre sur financement de l'OXFAM pour des montants respectifs de 100 et 250 millions FCFA

2.2.3 Les projets centrés exclusivement sur la déforestation

Les projets "bois de village"

Les projets de création de bois de village, largement répandus en Afrique de l'Ouest, existent aussi en Afrique Centrale. Mais dans les pays étudiés, ces opérations sont généralement incluses dans les nombreux projets de développement intégré, et non traitées séparément.

Politiques et projets forestiers au Cameroun

La politique forestière du Cameroun est, pour l'essentiel, axée sur les zones de forêt dense humide et les actions menées sur les autres parties du territoire ne font pas l'objet d'une politique très explicite. Si, comme on l'a mentionné dans l'analyse des projets de développement rural du Nord-Cameroun, certaines actions ont été entreprises en matière de reforestation et d'exploitation du bois, de formation de spécialistes et d'agents de terrain, en revanche peu est prévu en matière de *politique de conservation* au sens strict.

Un projet est toutefois envisagé dans la zone de transition et diverses ONG, en concertation avec les services forestiers, ont entrepris quelques réalisations dans la région.

Le projet de Parc National de Mbam et Djerem⁵

Il s'agit d'une zone faiblement peuplée et utilisée principalement par les éleveurs plusieurs mois par an. Il est envisagé de créer dans cette zone un parc national dont la préoccupation principale est le tourisme et la préservation de la faune. Compte tenu de la faible densité de population, cette approche ne paraît pas avoir pris en compte les problèmes spécifiques de cohérence entre la mise en défens et les besoins de terres arables. Il est toutefois inquiétant que les problèmes de compatibilité entre les activités pastorales et le nouveau parc n'aient pas été traités.

Le projet de diffusion de foyers améliorés⁶

En octobre 1988, un programme pilote de diffusion de foyers améliorés a été lancé par deux ONG associées (l'Association Française des Volontaires du Progrès — AFVP — et l'Association Bois de Feu — ABF), avec l'accord du Gouverneur de la Province de l'Extrême Nord. Le programme a choisi d'emblée d'avoir une dimension régionale qui lui permette de prendre en compte une diversité suffisante de situations, tant sur le plan des familles que sur celui des zones écologiques et des conditions socio-économiques.

⁵ Ce projet est actuellement en cours de proposition.

⁶ "Nations Solidaires", **Bois de feu et énergie**, N°25, décembre 1989.

Le projet a cherché à asseoir sa stratégie sur des observations minutieuses des réactions et des suggestions des populations concernées au cours d'une enquête auprès de huit échantillons de familles, répartis sur les différentes parties de la province. Cette démarche a permis de souligner plusieurs points déterminants pour la réussite de ce type de projets et en particulier:

- a) Les foyers améliorés assurent effectivement une économie d'énergie de l'ordre de 25%.
- b) Toutes les familles ne sont pas sensibles à ce facteur.

En effet, toutes celles qui sont urbanisées depuis longtemps ont intégré le bois dans leurs dépenses, et comme elles trouvent à en acquérir sans difficulté sur les marchés, elles ne paraissent pas convaincues et intéressées.

Par contre en ville, les familles nouvellement urbanisées, qui ont des revenus monétaires plus modestes, et qui sont dans une phase psychologique d'adaptation à un nouveau mode de vie, sont nettement plus intéressées par les foyers améliorés. Il en va de même pour les familles rurales qui vivent dans des zones où l'approvisionnement en bois est difficile et parfois même onéreux (Monts Mandara, zone de Maga). Malheureusement, ces populations aux moyens réduits sont celles qui ont des difficultés à acquérir les foyers améliorés qui devraient remplacer le système des trois pierres qui lui ne coûte rien.

- c) Une action de ce type ne peut pas aboutir sans que les hommes, qui pour la majorité devront financer les achats de fourneaux, et les femmes, qui en seront les principales utilisatrices, n'aient été convaincus.
- d) La diffusion de tels fourneaux est ralentie par des structures familiales complexes (polygamie, ménages multiples dans le même "saré"), situation qui pousse à la multiplication des achats de fours améliorés à la charge d'un même chef de famille.

Dans ces conditions, ce type d'actions apporte une contribution certaine, bien que lente compte tenu de ses coûts, à la maîtrise des besoins en bois de feu, notamment pour les zones urbaines en croissance rapide.

Le programme de vulgarisation sylvicole de l'ONAREF et des ONG

Conçu et entrepris au milieu des années 80, ce programme était très ambitieux:

- recruter et former chaque année 20 encadreurs sylvicoles,
- installer de 4 à 6 encadreurs par arrondissement d'action choisi,
- encadrer et sensibiliser en matière de foresterie 200 communautés rurales par an, soit environ 10 000 personnes,
- créer et suivre 40 pépinières communautaires de 2 000 plants chacune au minimum,
- atteindre un quart d'hectare en moyenne par personne touchée.

Le programme a principalement été développé dans les régions du Nord en relation étroite avec certaines ONG.

Un tel programme ne draine toutefois qu'une faible partie des moyens de l'ONAREF (1%), ce qui indique que cette approche est encore marginale par rapport aux besoins en bois des populations. Il semble qu'il en soit de même pour les programmes d'action des ONG pour ce qui est de la vulgarisation rurale.

Le projet de foresterie commerciale pour les femmes (Care International Nord-Cameroun)

Conçu et réalisé à la fin des années 80, ce type de projet est particulièrement intéressant à analyser, et ce pour plusieurs raisons.

- a) Il est le signe que la foresterie peut être une activité rentable car il y a une demande privée pour acheter des plants d'arbres. Or, la plupart des projets reposent sur l'hypothèse implicite qu'il est nécessaire de convaincre des populations, peu sensibilisées, et de leur apporter l'ensemble des moyens indispensables pour les inciter à planter.

En réalité, ce projet démontre que d'autres approches sont possibles et surtout que le succès dans la prise en main du problème par les populations dépend en partie de la possibilité qui leur est laissée de planter ce qu'elles veulent, où elles veulent et comme elles le veulent, et en particulier de planter pour leur maison et pour leurs champs plutôt que de participer à des opérations collectives dont les fondements sont insécurisants pour les participants.

- b) Il vise directement les femmes en tant qu'actrices dans un programme concernant l'environnement, femmes dont on connaît l'importance dans le phénomène de déforestation, dans l'utilisation des fruits et autres produits de cueillette de la forêt.

- c) Il place la production de plants au niveau des autres productions agricoles ou artisanales, comme une source possible de revenus réguliers et stables. En cela, il apporte une contribution importante à l'évolution des mentalités, à l'abandon d'une vision trop spécialisée des problèmes de forêt, de bois et d'énergie.

Mais, comme pour de nombreux projets d'ONG, cette action demeure relativement limitée dans l'espace et dans le nombre de femmes concernées. Il ne paraît pas avoir été multiplié.

Les projets au Tchad

Les actions sur la forêt, le couvert boisé et l'environnement sont en réalité toujours concentrées dans le cadre de projets sectoriels de reforestation ou de développement des activités forestières. Conçus et réalisés à partir de la moitié des années 80, ces projets se répartissent en trois groupes.

- a) Le projet de développement des activités forestières au Tchad (FAO-PNUD), d'abord entamé comme une action des services forestiers (reboisements, pépinières, etc.), est désormais principalement orienté vers le développement des pépinières villageoises.
- b) Le projet de reforestation rurale et d'aménagement forestier pour la production de bois de feu (Pays-Bas), est un projet centré lui aussi sur une action des services forestiers (plantations, pépinières, aménagement modèle d'une forêt avec production de bois de feu pour la ville de N'djamena, diffusion de foyers améliorés, etc).
- c) On peut aussi noter divers petits projets d'appui à la reforestation pour fixer des dunes dans quelques villages.

Perspectives, politiques et projets forestiers au Congo

Au Congo, les ressources forestières potentielles (naturelles et artificielles), ne constituent pas un facteur limitant, mais les conditions actuelles ne permettent pas, à court terme, une exploitation optimale ni la mise en oeuvre de la politique de développement du secteur et notamment de restructuration des services productifs, techniques et commerciaux indispensables à la mise en valeur du secteur Nord du pays dont le potentiel est considérable.

Les perspectives concernant la production des plantations industrielles d'essences à croissance rapide sont plus prometteuses. Ainsi, il est envisagé de développer de 100 000 à 120 000 ha de savane d'ici l'an 2000 (sur les 500 000 ha de savane se prêtant bien à de telles plantations).

En principe, la politique actuelle d'aménagement et de développement forestier de l'Etat prend en compte les différentes fonctions de la forêt dans les différentes zones rurales, y compris dans les zones de savane. Toutefois, faute de compétences techniques et économiques adéquates pour maîtriser la gestion rationnelle des forêts et de l'espace rural, les programmes d'aménagement favorisent l'exploitation forestière aux dépens des secteurs "rural" et "conservation".

Comme on l'a souligné précédemment dans la réflexion sur le projet de développement rural de la région de Mantsoumba (Haute Vallée du Niari), les opérations menées dans ce domaine n'incluent aucune préoccupation en matière de reboisement ou de maîtrise de l'avenir du couvert végétal. Par contre, des projets sectoriels pour préserver les forêts de certains sites de savane ont été étudiés.

Les sites à préserver et les réserves en zones de savane au Congo⁷

⁷ Propositions à l'étude.

Le Congo, compte tenu de sa faible densité de population et de l'importance de la forêt sur le territoire, n'a pas accordé d'importance spécifique à la déforestation durant de nombreuses années. Des réserves avaient été créées mais leur surveillance et leur entretien ont été peu suivis comme dans le cas de la réserve de faune de la Tsoulou par exemple, située en zone de savane arbustive et comportant une forêt galerie.

Malgré la densité relativement modeste de la population vivant en bordure de la réserve, cette dernière est petit à petit atteinte par les mises en culture et la savane est régulièrement parcourue par des feux de brousse.

Actuellement, compte tenu de leur état critique, des sites nouveaux ont été identifiés pour faire l'objet de préservation. Les principaux se situent en zone forestière dense, mais d'autres ont également été repérés dans les zones de savane.

- **Site de la forêt de Bangou.** Il s'agit d'un îlot forestier au milieu des savanes du Niari. Cette forêt appartient à l'Etat mais ne bénéficie d'aucun statut particulier pour la protéger. De part la proximité de la capitale, les populations avoisinantes sont orientées vers l'agriculture de subsistance mais aussi vers l'agriculture commerciale et la chasse. L'extension des activités agricoles est facilitée par les axes routiers qui parcourent cette forêt.
- **Site des forêts Bowe de Kouyi.** Il s'agit essentiellement de savanes comportant quelques îlots forestiers exploités par des forestiers. Par contre, on ne constate aucune pression significative des agriculteurs.
- **Site des forêts d'Aubeville-Boko Songo.** Il s'agit d'une zone de savane incluant d'importants îlots et massifs forestiers qu'il conviendrait de protéger d'urgence en en faisant une réserve naturelle intégrale compte tenu de la détérioration des forêts dans la vallée du Niari.
- **Site des forêts de Londela-Kayes.** Il s'agit aussi d'une zone de savane englobant des massifs forestiers.
- **Site des sources de l'Ogoué-Zanaga,** incluant des forêts et des savanes en frontière des zones de savane du Gabon.

Ce type de programmes est exclusivement orienté vers la protection des sites pour des raisons de protection de l'écosystème et de la faune. L'approche est intégralement celle des spécialistes qui pensent en termes de réserves naturelles intégrales. Ils pensent toutefois à l'établissement de zones tampons où serait promue une utilisation rationnelle des ressources naturelles (gestion de la ressource faunique et du potentiel ligneux et développement de pratiques agro-forestières).

La prise en compte des populations ne va guère plus loin que ces généralités sauf dans le cas de la réserve actuelle de Tsoulou où le programme prévoit, à côté d'un contrôle impératif de l'extension de l'agriculture itinérante dans la partie de forêt, une certaine concertation avec les populations pour mettre en

place une extension de la réserve et la création de zones d'influence afin d'en améliorer la protection.

2.2.4 Les autres projets

Certains autres projets sont susceptibles d'avoir des conséquences majeures en matière de déforestation et de gestion des ressources naturelles. Le principal exemple est constitué par les grands projets routiers comme la création de la route Bangui-Atlantique.

Il n'est pas nécessaire de procéder à de longues investigations pour constater que les grands projets routiers, qu'il s'agisse de la création de grands axes totalement nouveaux ou du renforcement des réseaux de pistes dites rurales:

- ont un impact certain, à court ou moyen terme, sur l'installation des agriculteurs et l'exploitation du bois de feu par les bûcherons et les charbonniers, et renforcent donc la pression humaine sur les forêts et le couvert boisé;
- ne font en général l'objet d'aucune étude d'impact et moins encore de mesures susceptibles de permettre une maîtrise de l'évolution comme des conditions de défrichement.

Le développement de l'axe Bangui-Atlantique est dans ce cas, tout comme la densification du réseau routier camerounais dans le Centre-Nord ou l'amélioration sensible de l'infrastructure de communication routière au Congo, dans la zone du Niari et du Pool.

3. LA PRISE EN COMPTE DES POPULATIONS ET LE RESPECT DE LEURS RESPONSABILITES COMME DE LEURS SAVOIRS

◆ 3.1 Les modes de conception des thèmes techniques et les processus de planification

3.1.1 L'exemple du Cameroun

Qu'il s'agisse des politiques nationales, des plans ou des programmes d'action locaux, de ce qui implique directement les services publics ou de ce qui est mis en oeuvre par des ONG, force est de constater que l'on ne rencontre pour l'essentiel que des démarches dans lesquelles les populations concernées n'ont pas participé au diagnostic ni au choix des stratégies et des modes d'action.

Les processus de planification au Cameroun sont restés fortement centralisés, même si les provinces sont censées participer directement au

processus d'analyse et de proposition. Mais en réalité, les deux processus ne se conjuguent pas et les provinces présentent des projets additionnels plus qu'elles n'influencent la définition des politiques et des projets nationaux.

Par ailleurs, la structuration rigoureuse en plusieurs sociétés d'Etat spécialisées en matière de forêt d'une part (ONAREF, CENADEFOR), et en matière de développement rural d'autre part (SEMRY, SODEBLE, Société d'Aménagement de la Bénoué, etc.), n'a fait que renforcer la tendance d'équipes nombreuses, dotées de moyens relativement importants, marquées par l'autarcie de réflexion et de décision.

Tout au plus, les populations n'ont pu se faire entendre qu'à posteriori ou éventuellement par l'intermédiaire de leurs représentants politiques ou administratifs.

En matière d'élevage, la situation est en partie différente. Si des sociétés d'Etat ont bien vu le jour pour la commercialisation ou la gestion de certains ranches, les services de l'élevage sont demeurés plus présents, notamment pour développer la politique d'ensemble.

Cependant, le caractère à forte dominante de santé animale de ces services a toujours eu tendance à provoquer une démarche non pas de dialogue et de recherche commune de solutions, mais de conseil émis de l'extérieur par les tenants du savoir.

En matière de forêt, l'approche demeure principalement l'affaire de l'ONAREF et du CENADEFOR, même si les nouveaux textes forestiers ont introduit une phase de consultation des populations dans l'attribution des zones forestières.

La conception des programmes de manière purement technocratique demeure le cas le plus fréquent et les échecs qui s'en suivent sont nombreux malgré les efforts déployés. Quelques exemples illustrent bien le processus qui conduit à un divorce entre les préoccupations des projets et celles des populations.

Dans le cas du Nord-Cameroun, deux cas méritent ainsi l'attention:

- Les tentatives faites par le projet Sud-Est Benoué pour introduire une gestion rationnelle de l'espace, à l'occasion de l'installation de migrants dans le cadre de terroirs pilotes⁸.
- Les critères de choix d'implantation ont été définis par les seuls techniciens de la société de développement. Les chercheurs consultés pour cette opération ont, quant à eux, conçu de manière autonome les grandes lignes de l'organisation du terroir, répartissant sa surface entre les superficies à défricher pour les cultures, les bandes anti-érosives, les zones où préserver la végétation naturelle (*talwegs*, bandes anti-érosives), les emplacements de vergers, les bas-fonds utilisables en

⁸ PELTIER, TRIBOULET, NJITI et HARMAND, **Bois et Forêts des Tropiques**, N°236, 1993.

rizières, et les superficies non défrichées destinées à permettre un aménagement sylvo-pastoral utilisable par les éleveurs *Mbororos*.

S'agissant d'aménager un terroir dans une zone encore inoccupée, et ce avant l'arrivée des migrants invités par le projet à s'y installer, il était inévitable que les agriculteurs concernés ne soient pas associés à la conception. Les concepteurs avaient cependant des préoccupations justifiées, et notamment celle d'organiser un terroir avec pour objectif de rendre la production durable à moyen et à long terme.

Mais les objectifs à court terme auxquels sont particulièrement sensibles les agriculteurs, en particulier les migrants qui sont en situation de précarité du fait de leur déracinement, n'en sont pas moins respectables.

Assez rapidement, la grande majorité des agriculteurs qui s'étaient installés, malgré les efforts importants qu'ils ont fournis pour défricher et les investissements importants réalisés par le projet pour aménager leur terroir, déserta ce dernier pour s'installer sur les savanes du front pionnier où, bien que moins bien accueillis, ils étaient beaucoup plus libres.

Ce que les concepteurs n'avaient pas intégré était l'éloignement du terroir par rapport aux possibilités d'approvisionnement ou de commercialisation de leurs productions, les difficultés pour des migrants détachés de leur structure sociale d'origine de retrouver rapidement un mode d'organisation sociale qui leur permette de s'entendre et de gérer l'espace et les services communs en bonne intelligence.

La gestion rationnelle d'un terroir est-elle concevable dans le cas d'une communauté qui n'a pas encore acquis une connaissance intime du terrain, du climat, des éleveurs qui y transitent, et qui n'a pas encore pu stabiliser les relations entre ses membres?

Le projet Nord-Est Bénoué, de son côté, a assez rapidement été confronté à la dégradation des sols due aux défrichements excessifs opérés dans la zone de migration par les migrants spontanés ayant rejoint les premiers migrants, installés de manière contrôlée par le projet. Le projet a ainsi tout naturellement pensé à développer les reboisements privés.

Toutefois cette réflexion et le programme qui en a découlé sont demeurés une démarche exclusive des structures institutionnelles. Une fois encore, on a pu constater que les responsables du projet éprouvaient de grandes difficultés à développer ces reboisements. Les paysans n'en voyant pas l'intérêt, ils acceptaient bien de travailler aux plantations mais n'en assuraient pas les soins ultérieurs.

Il semblerait également que la dépendance étroite des paysans vis-à-vis du service forestier pour la fourniture des plants ait pu susciter chez eux des doutes, ou tout au moins des questions, quant à la propriété et aux bénéfices des boisements opérés.

D'un autre côté, il est tout à fait significatif qu'à partir du moment où le service forestier a seulement appuyé des initiatives prises en main par les paysans eux-mêmes, gérées par eux et localisées selon leurs vues, l'intérêt

des paysans s'est développé⁹. Cet intérêt s'étend à la confection et à la gestion des pépinières, à la vente des plants à leur profit, comme s'il s'agissait d'une autre production (agricole par exemple).

On peut également remarquer que pour les pépinières privées, les paysans ayant la possibilité de choisir les espèces d'arbres qu'ils veulent faire pousser, s'orientent sur quelques espèces seulement, à savoir les eucalyptus pour la production de perches et de bois de feu, le neem pour l'ombrage et enfin les arbres fruitiers (manguiers, arbres à agrumes greffés, anacardiens, goyaviers, etc.), qui sont les arbres que la clientèle demande. Malgré les efforts du projet à tous les niveaux, les autres espèces ne sont pas acceptées par les paysans.

3.1.2 Les autres pays de la sous-région

Dans les autres pays de la sous-région, l'élaboration des plans, des programmes ou des projets se fait toujours de manière aussi centralisée.

Le fait par exemple, pour le projet de développement rural de Mantsoumba (Congo), d'insister plus particulièrement sur la prise en compte des solutions traditionnelles mises au point par les paysans ainsi que sur la prédominance de la main d'oeuvre féminine (deux actifs agricoles sur trois), et d'en tirer les conséquences pour l'organisation de la vulgarisation, de même que le fait d'avoir enquêté longuement auprès des populations pour comprendre leurs problèmes et leurs conditions de vie et de travail, ne retire rien au fait que le projet ait été conçu par des experts, et discuté exclusivement par des spécialistes des administrations, des sources d'aide et de l'unité de traitement du manioc.

De même, l'intervention de nombreuses ONG au Tchad ne modifie pas notablement le processus de planification extérieur aux populations concernées, mais il y a certes modification dans les acteurs. Aux administrations consultées, s'ajoutent des structures privées. Il s'agit toujours d'acteurs externes aux populations et qui travaillent pour l'essentiel avec les mêmes outils d'analyse et les mêmes méthodes de programmation.

◆ 3.2 Les systèmes de vulgarisation

Les systèmes de vulgarisation demeurent pour l'essentiel classiques, et ce, à plusieurs points de vue.

3.2.1 Les différents techniciens sur le terrain sont très spécialisés et exécutent des programmes sectoriels

Même les aspects de structuration et d'organisation des populations sont le plus souvent traités par des agents spécialisés dans l'animation. Ceci ne favorise évidemment pas la prise en compte coordonnée des différents

⁹ Les paysans sont notamment intéressés par l'association des plantations avec des cultures vivrières; ceci a été le cas pour plus de la moitié des nouvelles plantations d'arbres privées en 1991, soit 35 sur 66.

objectifs. On peut même remarquer qu'en ce qui concerne les thèmes retenus pour lutter contre la déforestation (introduction de foyers améliorés, création de bois de village et lutte contre les feux de brousse par exemple), ils sont le plus souvent véhiculés par des agents différents.

Cet aspect est particulièrement lourd de conséquences dans les zones où cohabitent des agriculteurs et des éleveurs.

Non seulement les services et les agents diffèrent mais en outre ils s'adressent à des groupes humains différents pour maîtriser un phénomène qui concerne les mêmes terres, les mêmes parties des terroirs. En effet, les feux de brousse vont brûler aussi bien les pâturages que les terres de culture, et ce d'autant plus que, pour une part non négligeable, les éleveurs font paître leurs troupeaux une partie de l'année sur les terres laissées en jachère par les agriculteurs.

La cohérence des comportements de ces deux catégories de population est suffisamment difficile pour ne pas y ajouter l'influence d'actions de vulgarisation décidées de façon autonome par deux services différents (voire plus).

3.2.2 Les actions de vulgarisation s'adressent aux chefs d'exploitation

Ceci est vrai dans la majorité des cas, c'est à dire sauf mise en oeuvre de projets spécifiquement centrés sur une catégorie particulière de populations. Les actions de vulgarisation s'adressent donc principalement aux hommes considérés comme chefs de ménage.

Ce ciblage repose sur une double hypothèse implicite: l'exploitation est un ensemble homogène pour lequel les décisions sont prises par une seule personne qui est le chef de ménage. Ce même chef de ménage est déterminant dans les pratiques comme le ramassage du bois de feu, le choix du type de foyer utilisé pour la cuisson, l'affectation de la main d'oeuvre familiale aux travaux d'intérêt collectif du village, etc.

Or, cette hypothèse est pour une bonne part éloignée de la réalité, notamment dans les zones de savanes ou de transition. Si, du point de vue de l'habitat, et pour une partie de l'organisation de la production, on peut parfois se trouver devant des familles rurales comptant plusieurs ménages ou des adultes non mariés vivant auprès de leurs parents, cela n'empêche pas que pour une partie notable de la production, dans ces mêmes familles, aussi bien les femmes que les jeunes adultes célibataires agissent en acteurs indépendants.

Dans ces conditions, les messages transmis, les avantages accordés et les conditions de participation négociées ne les atteignent pas et tout au moins n'ont pas été discutés avec eux.

3.2.3 Les thèmes techniques développés par les différents services sont de type standard

En d'autres termes, on peut remarquer que les différents plans et programmes d'action en matière de déforestation, s'ils prennent en compte les grandes catégories de zones (en termes de végétation et d'activités principales), ne comportent pas de variantes en fonction de l'âge ou du sexe des personnes, de la taille des exploitations, des disponibilités de main d'oeuvre, des conditions économiques dans lesquelles les populations travaillent, des différences sociologiques dans l'organisation des familles, etc.

Est-il réaliste de négliger le fait que les intéressés peuvent avoir des intérêts, des formations et des moyens différents?

Ainsi, l'intensité des besoins monétaires des jeunes peut, par exemple, faire douter du fait que l'intensification de la culture sur les terrains dont ils disposent en propre et de façon indépendante, se traduira par un renoncement à l'extension des surfaces cultivées. De même, il est peu probable que des familles, dont les adultes masculins sont en grande partie éloignés par fait de migration, soient en mesure de dégager de la main d'oeuvre pour participer à certaines réalisations collectives ou plus simplement pour ne pas utiliser les feux de brousse qui sont les moyens de nettoyage des terrains de culture les moins consommateurs en temps et en forces.

Plus généralement, il est important de constater, à partir de l'expérience des projets de développement, de leurs réussites comme de leurs échecs en matière de gestion des ressources naturelles, que dans les mêmes zones on rencontre des réactions totalement différentes de la part des populations car elles n'ont pas les mêmes problèmes à résoudre.

Harmand¹⁰ cite ainsi le cas, au Nord-Cameroun (projet NEB), d'un village situé en zone à très forte densité et dont les ressources naturelles sont très dégradées. Installés depuis longtemps, les habitants cherchent à affirmer leur droit de propriété sur les terres qu'ils exploitent de même que sur les terres incultes en y plantant des arbres.

En revanche, dans les villages de création récente dans lesquels les migrants ne sont pas encore enracinés, l'intérêt pour les plantations d'arbres est très faible. Ceci est le signe d'une population qui n'a pas la garantie de la maîtrise de son foncier¹¹.

◆ 3.3 Les modes d'organisation des populations

On voit les populations s'organiser progressivement pour faire face aux problèmes de déforestation et de reforestation.

Il importe de distinguer trois types de cas selon que l'initiative vient d'une structure extérieure aux populations (projets de développement, projets de

¹⁰ PELTIER, TRIBOULET, NJITI et HARMAND, "Les fronts pionniers soudaniens. L'exemple du Nord-Cameroun", dans **Bois et Forêts des tropiques**, N°236, 1993.

¹¹ PELTIER et EYOG-MATIG "Les essais d'agroforesterie au Nord-Cameroun", **Bois et forêts des tropiques**, N°217, 1988.

recherche), qu'il s'agit d'une initiative autocentrée ou d'un statut juridique spécifique.

La première catégorie est classique: coopératives, groupements pré-coopératifs ou autres, souvent constitués comme condition au bénéfice de certains services apportés par le projet.

Pour la deuxième catégorie, on ne constate que peu de mouvements en ce sens dans la zone étudiée. On peut toutefois relever, au Nord-Cameroun, des premiers cas d'éleveurs s'organisant pour délimiter et préserver des zones de pâturage contre la progression anarchique des défrichements agricoles.

Dans la troisième catégorie, entre le statut très particulier rencontré en Centrafrique depuis les années 50. D'abord zone d'élevage, une partie du territoire a été reconnue comme commune d'élevage en 1960, commune dont le maire est devenu un véritable chef coutumier, comme peut l'être le *lamido* dans l'Adamaoua au Cameroun.

En 1984, les *Mbororos* de la Dorsale Centrafricaine ont obtenu le droit de disposer de la même structure administrative avec la création d'une commune d'élevage à Yakolé, dans une zone plus proche de la capitale Bangui. Ces communes d'élevage permettent aux éleveurs qui y exercent leur activité de disposer de protections foncières face aux revendications des cultivateurs et de canaux reconnus dans leurs relations avec les pouvoirs publics. Hors de ces communes d'élevage, les éleveurs n'ont aucune garantie et sont privés de bases de cohésion et d'organisation collective. De même, il existe dans le pays une puissante Association Nationale des Eleveurs Centrafricains (ANEC).

Toutefois, ces structures paraissent de plus en plus éloignées d'une participation réelle des éleveurs à leur fonctionnement et aux décisions qui y sont prises. Les responsables semblent plus cooptés qu'élus et le rôle des communes et de l'association se limite à des fonctions d'intermédiaire lors des actions de santé vétérinaire. Ces structures ne semblent pas jouer un rôle utile dans la gestion de l'espace ou dans la mobilisation des éleveurs pour améliorer les pâturages ou renouveler le couvert forestier.

Certes, il est nécessaire de souligner que le fait d'amener des *Mbororos* à organiser d'un commun accord une meilleure exploitation de leurs pâturages est une entreprise très délicate¹².

Les groupements doivent auparavant se consolider mais il est tentant pour les projets de préférer des réalisations visibles, comme les clôtures ou les pistes de surveillance, aux actions d'animation dont les effets sont lents à apparaître.

Ces dernières sont conçues comme des pistes d'évaluation des pâturages et de contrôle des mesures prises. Toutefois, les éleveurs concernés ignorent encore le rôle de ces pistes. Ils les conçoivent comme des ouvertures de nouveaux pâturages mais ne semblent pas impliqués dans les décisions d'ouverture ni dans leur utilisation pour l'évaluation.

¹² Voir BOUTRAIS, *Des Peuhls en savane humide*, ORSTOM, Paris, 1988, p.276.

Actuellement, on n'a guère progressé vers l'organisation des éleveurs en République Centrafricaine. On pourrait même dire que les quelques éléments d'organisation qui étaient apparus ont périclité avec la levée des interdictions formelles de pâturage qui existaient sur de vastes parties du pays. Chaque année, on tient toutefois une réunion de transhumance pour organiser officiellement les prochains déplacements saisonniers et tenter de les limiter dans l'espace, notamment dans le cadre d'une même inspection d'élevage. Mais les éleveurs ne respectent pas ces décisions auxquelles ils ne participent pas vraiment. Le code social traditionnel s'oppose à cette organisation car il n'admet pas la notion d'appropriation des pâturages.

En réalité, les rares mesures destinées à préserver le couvert végétal de certaines zones sont le fait de quelques notables ou de riches éleveurs, qui peuvent se permettre d'imposer des limitations mais qui le font à leur profit.

Parler des éleveurs en général, c'est ignorer qu'il ne s'agit pas d'un groupe homogène susceptible d'avoir une volonté collective. Il existe en réalité différentes catégories d'éleveurs qui ont des intérêts divergents, voire opposés.

Ainsi, les pré-coopératives d'éleveurs créées dans le cadre du projet PDEO de Centrafrique ont-elles été rapidement détournées de leur objet. Dès le début, les principaux membres ont été non pas des éleveurs mais des commerçants-éleveurs, qui ont utilisé les droits accordés aux pré-coopératives pour obtenir l'attribution de pâturages à leur profit et empêcher les autres éleveurs de les utiliser.

Est-ce l'étendue des pouvoirs de la pré-coopérative qui a fait peur aux vrais éleveurs?

Certes, les troupeaux demeurent la propriété individuelle de chaque éleveur mais la pré-coopérative possède quasiment les pâturages et les gère. Au début de chaque saison, elle décide de leur utilisation, de la durée du pacage en cours de saison, et de la périodicité des feux de brousse.

Pourtant, ces structures nouvelles pourraient combler un vide dans les structures traditionnelles et être, en théorie, mieux acceptées. Il est même envisagé de créer des Groupements d'Intérêts Pastoraux (GIP).

Le projet Care International mentionné dans la partie précédente a contribué à l'apparition de sociétés coopératives de femmes pour la création de pépinières d'arbres fruitiers. Ces structures, créées avec un objectif très spécialisé ont permis, sur l'initiative des femmes elles-mêmes, d'élargir considérablement l'objet des actions communes dans une optique de maîtrise intégrée de l'action: construction de puits pour l'arrosage des pépinières, introduction des composantes nutrition et santé pour renforcer la capacité des femmes à participer aux activités de foresterie¹³.

¹³ ABEGA, S. C., **Les femmes dans l'agroforesterie. Le cas des paysannes de l'extrême Nord-Camerounais**, FAO-Banque mondiale, Washington, 1991.

◆ 3.4 Recherche et prise d'appui sur les systèmes traditionnels

Certains projets, sinon dans leur conception, tout du moins dans les faits, se sont montrés sensibles à la prise en compte des systèmes et des techniques traditionnels dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Cet intérêt peut représenter le souci pour les chercheurs d'orienter leurs travaux vers l'amélioration de systèmes qui ont fait leurs preuves dans le milieu concerné.

Pour les responsables des projets de développement proprement dit, le principal souci est d'être sûrs que les thèmes techniques proposés trouveront un écho réel et durable dans les populations, dans la mesure où les messages transmis prennent en compte les habitudes des agriculteurs ou des éleveurs, qu'elles soient ou non justifiées scientifiquement.

On trouve des exemples intéressants de ce type d'efforts dans les projets Nord-Est Bénoué (NEB) et Sud-Est Bénoué (SEB), mis en oeuvre autour de la ville de Garoua dans la province du Nord-Cameroun.

En réalité, les projets ont pendant plusieurs années poursuivis de manière classique leur préoccupation de reboisement dans les zones où la semi-mécanisation des cultures dites de rente avait dénudé les terres. Mais les petits boisements privés encadrés par les techniciens des projets n'ont pas été entretenus en raison, notamment, de la concurrence entre l'entretien de ces plantations et celui des autres cultures que pratiquent les paysans.

De la même manière, les tentatives de la SODECOTON pour faire border les champs de coton par des arbres pour reboiser des lignes anti-érosives, se sont soldées par des échecs.

Pourtant dans les savanes arborées ou arbustives, l'arbre était partout intégré d'une manière ou d'une autre dans les systèmes ruraux traditionnels.

Les chercheurs et les projets NEB et SEB ont ainsi tenté de mettre au point des approches à partir de l'acquis traditionnel et des soucis manifestés par les agriculteurs et les éleveurs.

Ils sont repartis de l'association des manguiers à la culture des oignons dans la vallée du Mayo Ferengo, pour proposer d'autres associations impliquant d'autres espèces d'arbres et d'autres cultures. Le système emprunte à l'évidence au système taungya,¹⁴ tout en évitant la collaboration directe des paysans et des services forestiers. En effet, les méfiances réciproques ont depuis longtemps conduit les équipes des projets à renoncer à ce procédé (taungya).

Afin de mettre fin au désintérêt des paysans pour la régénération des arbres, le thème proposé élimine tout risque de méfiance en garantissant à

¹⁴ Système amélioré d'agro-foresterie associant plantations d'arbres de rapport et cultures vivrières.

l'agriculteur qu'il sera bien le bénéficiaire du bois exploité, et en le laissant par ailleurs procéder aux coupes en fonction de ses besoins ou des opportunités de vente; tout se fait très progressivement, même si cela ne correspond pas toujours à l'optimum qu'ont établi les spécialistes.

Dans la même zone, la recherche s'est adaptée directement aux demandes des paysans en matière de brise-vent. Dans cette zone de l'Afrique, il n'existe pas de tradition à proprement parler sur ce point dans la mesure où, tant que l'occupation de la terre n'était pas importante, les savanes avoisinantes et les arbres conservés sur les parcelles existantes jouaient ce rôle. Pour protéger les vergers et les cultures irriguées dans des plaines désormais dénudées, les agriculteurs demandent du matériel végétal et des conseils pour les plantations.

Mais les mêmes paysans expriment clairement leurs préoccupations quant aux plantations de brise-vent et aux caractéristiques de ces plantations. Ils sont, par exemple, hostiles aux brise-vent pour les plantations de sorgho; ils estiment que ceux-ci ont des effets pervers car ils attirent les oiseaux et gênent le développement des plantes à proximité du brise-vent entre autres inconvénients¹⁵.

Toutefois, il ne semble pas que l'on rencontre fréquemment d'association régulière entre projets publics de développement, organismes de recherche et appuis d'ONG en matière d'animation et d'organisation des populations. Pourtant, une telle association dans l'action permet d'approcher les solutions en matière de lutte contre la déforestation, et ce, sur des bases réalistes où les différents points de vue et les différents intérêts peuvent être confrontés et où, de ce fait, des solutions adéquates peuvent être cherchées en commun.

L'exemple des Mbororos de République Centrafricaine est très significatif sur ce point. En réalité, il y a un désaccord complet entre les Mbororos et les agrostologues sur l'exploitation des savanes humides, qu'il s'agisse notamment des feux ou de la délimitation des pâturages.

Les éleveurs pratiquent la pâture en continu alors que les spécialistes estiment nécessaire une mise en repos périodique, que le départ en transhumance ne suffit pas à assurer compte tenu de l'importance de la partie du troupeau qui n'effectue pas cette transhumance. En outre, la sédentarisation largement préconisée par les responsables du développement rural va à l'encontre de la transhumance. Sur un autre point, les divergences sont importantes. Excepté aux abords des points d'eau et des campements, les éleveurs pratiquent une charge modérée des pâturages alors que les spécialistes souhaiteraient une charge plus élevée, du moins pendant la saison des pluies.

Les recommandations des spécialistes exigeraient, pour être efficaces et bien conduites, une programmation très précise des déplacements des troupeaux, des clôtures, etc., ce qui est peu réaliste.

Pour d'autres spécialistes, il est envisageable de pratiquer la rotation par vastes zones délimitées naturellement par des galeries forestières. Mais cela

¹⁵ PELTIER et EYOG-MATIG, "Les essais d'agroforesterie au Nord-Cameroun", **Bois et forêts des tropiques**, N°217, 1988.

supposerait une concentration des campements, ce qui n'est pas compatible avec les habitudes sociales des éleveurs qui s'installent de manière dispersée.

◆ 3.5 Les relations entre les ONG, les populations et les services publics

Les ONG, pour autant qu'il s'agisse de véritables organismes préoccupés par le développement et disposant de compétences techniques suffisantes,¹⁶ exercent *différents rôles spécifiques*. Le premier est la remise en cause des postulats traditionnels et des doctrines établies en matière de priorités, de solutions techniques et de bases juridiques.

Elles ont ainsi contribué à faire prendre en compte les droits des populations riveraines des forêts classées dans l'utilisation de la forêt, à faire respecter les besoins en produits de cueillette, etc. Désormais, elles jouent aussi un rôle important dans la réalisation de certaines opérations ou projets, en particulier pour développer de nouveaux types de relations entre les populations et les services forestiers, et pour assurer des formations aux populations afin qu'elles puissent adopter des comportements compatibles avec la notion de développement durable. C'est ainsi par exemple que les ONG jouent un rôle croissant dans la constitution des comités villageois de protection des forêts.

Toutefois, les ONG ne sont pas nécessairement en mesure de proposer des solutions de rechange techniquement au point. De la même manière, il ne suffit pas que les ONG prennent en compte d'autres dimensions (sociales ou économiques) des populations des zones où elles interviennent, il faut aussi qu'elles prennent en compte les besoins en bois de l'ensemble de la population, et notamment de celle qui vit hors des zones rurales.

Ainsi, des difficultés apparaissent régulièrement dans les relations entre les ONG, les pouvoirs publics et les populations.

Vis à vis des populations, il faut remarquer qu'en Afrique Centrale, les ONG sont majoritairement des organismes extérieurs ou des groupes nationaux servant simplement de relais à des ONG extérieures. Dans ces conditions, elles peuvent être rapidement perçues par les populations comme une nouvelle catégorie de services auxquels elles sont étrangères. Les populations peuvent toutefois y voir un avantage, à savoir que les ONG sont plus à même d'assurer une présence intensive localement car elles ont la possibilité de délimiter leur champ d'action en fonction de leurs moyens. Les populations découvrent aussi rapidement que les ONG ne sont que rarement en mesure de les aider à accéder à d'autres appuis mis en place par l'Etat, par exemple pour le crédit, ou pour la disposition de certaines autorisations foncières.

¹⁶ On dénombre, dans la plupart des pays, de nombreux organismes qui adoptent le nom d'ONG mais qui ne sont en réalité que des groupes de personnes équivalents à des bureaux d'étude, soucieux en premier lieu d'avoir l'occasion de gérer des fonds d'aide extérieure et de s'assurer ainsi un salaire. Leur rôle principal de relais local des bailleurs de fonds ne les incite pas à développer une approche spécifique et à remettre en cause celle de leur mandant.

Vis à vis des services publics des problèmes apparaissent souvent, d'une part si les ONG ne disposent pas d'agents (et notamment de cadres techniquement compétents) dans le domaine de la foresterie et, d'autre part, si elles développent sur une zone des méthodes contradictoires avec celles vulgarisées dans les zones voisines par les services publics.

Ce problème de concertation est progressivement mieux résolu lorsque, comme pour le le projet NEB du Cameroun, l'ONG est partie prenante à l'ensemble du projet et que son action est définie en tant que telle. De même, l'intervention d'ONG pour vulgariser certains matériels nouveaux comme les foyers améliorés ne pose pas de problème de coordination.

Des ONG interviennent également, surtout depuis 1990, comme opérateurs de programmes préparés en collaboration avec la FAO ou la Banque mondiale. C'est le cas, par exemple, du projet "Les femmes et la sylviculture", et du projet de Care International "d'entreprises coopératives féminines" dans le Nord du Cameroun. Ce dernier a démarré comme sous-projet d'un projet plus vaste d'agro-foresterie villageoise.

Ailleurs, il y a plutôt des situations de conflit potentiel qui ne dégénèrent pas parce qu'il s'agit d'actions localisées et que les services publics n'ont pas les moyens d'intervenir dans tous les villages.

On doit souligner que selon les pays les ONG intervenantes sont plus ou moins nombreuses et qu'elles sont soumises à des traitements très divers selon les gouvernements. Ainsi, par exemple, la structure des ONG camerounaises est faible car le gouvernement manifeste à leur égard la plus grande réserve, alors que certaines ONG extérieures sont bien acceptées.

Au Cameroun, comme dans tous les pays de la zone, les gouvernements comptent certes sur les ONG pour assurer la participation des populations à leurs programmes, mais ils tentent aussi dans la pratique de conserver une certaine tutelle sur les actions de ces organisations.

4. ELEMENTS DE SYNTHÈSE

Les zones de savane humide sont le lieu de vie commun d'agriculteurs et d'éleveurs. Des villes ou des bourgs souvent importants y sont aussi implantés, dans lesquels se regroupent des populations urbaines de plus en plus nombreuses.

A ce titre, ***ces zones font l'objet d'une vive concurrence entre des groupes de populations qui ont des cultures et des modes d'organisation spécifiques pour l'occupation de l'espace et l'utilisation des ressources naturelles.*** Le degré d'organisation des structures politiques ou sociales décentralisées n'est pas suffisamment élevé et "ad hoc", pour fournir à ces différents groupes sociaux concurrents des occasions incontestées de gérer ensemble leur environnement, leurs terroirs, leurs zones et les problèmes qui y apparaissent.

Elles font aussi, d'une part, l'objet d'une concurrence grave entre les besoins de devises de l'Etat et les besoins de ressources monétaires des populations, qui poussent au développement de cultures industrielles comme le coton ou le maïs et, d'autre part, les besoins en produits vivriers des populations locales et la préservation des conditions d'un développement durable par une exploitation raisonnable des ressources naturelles à moyen ou long terme.

Ces zones, limitrophes au Nord de zones plus pauvres et surtout plus sèches comprennent encore un important couvert d'arbres sous forme de forêts en petits massifs ou en galeries et surtout sous forme d'arbres dispersés dans les champs, les pâturages et les jachères. *Mais ce milieu est fragile et se détériore rapidement* sous la pression d'une utilisation excessive, celle-ci étant due à la collecte de bois de feu, à un pâturage mal conduit ou à des troupeaux trop nombreux, ou encore à des défrichements et à des pratiques culturales inadaptées.

Face à ces deux types de difficultés (dans l'organisation de la gestion du bien commun et dans l'adoption de principes et de pratiques d'exploitation respectueux des ressources naturelles), les pouvoirs publics ont des responsabilités fondamentales, en particulier:

- pour organiser la recherche de solutions techniques et économiques appropriées;
- pour analyser les situations et définir des politiques cohérentes par rapport aux problèmes de l'ensemble des zones et aux besoins de l'ensemble des groupes sociaux;
- pour organiser la conception et la mise en oeuvre de programmes d'action en conséquence;
- pour diffuser la formation et la vulgarisation des techniques indispensables;
- pour inciter les populations à s'organiser en vue de la gestion des ressources naturelles de leur espace de vie;
- pour faire respecter les prescriptions et les règlements d'intérêt général.

Dans les pays considérés, les pouvoirs publics exercent une grande partie de ces responsabilités au travers de projets de développement.

De plus en plus, compte tenu de la faiblesse des moyens publics et de l'incapacité des services à répondre à tous les besoins urgents, *des ONG participent aux actions relevant de ces responsabilités*, notamment en matière de vulgarisation, d'appui à l'organisation des populations, et de mise au point de techniques alternatives.

La question posée était de savoir dans quelle mesure ces projets publics exerçaient effectivement ces responsabilités, et dans quelle mesure les interventions des ONG contribuaient à compléter les actions nécessaires de manière coordonnée ou totalement autonome.

L'examen d'une série de projets, tant publics que privés, dont la plupart sont maintenant suffisamment anciens pour que l'on puisse apprécier la réalité de leurs pratiques au regard des objectifs qui leur étaient fixés à l'origine, **conduit à des réflexions nuancées, pour ne pas dire contradictoires.**

Il est incontestable que, dans leur conception originelle, un nombre de plus en plus important de projets de développement rural concernant ces zones de savane sont **voulus comme des projets agro-sylvo-pastoraux**. A ce titre, ils comprennent des composantes précises dans les trois domaines et dans les domaines communs comme ceux de la conservation des sols et de l'organisation de comités villageois contre les feux de brousse.

Par ailleurs, les orientations et options dégagées dans les réunions de Ségou et de Nouakchott se sont nettement imposées et désormais **le concept de gestion des terroirs** est utilisé sans ambiguïté, tant dans l'expression des politiques et des plans que dans celle des projets et des programmes eux-mêmes. Ce concept, s'il inspire effectivement les analyses et les décisions prises, tant au niveau villageois qu'au niveau des zones, est effectivement le concept approprié pour concevoir et mettre en oeuvre une approche intégrée des différents aspects de l'environnement des populations, tout particulièrement dans les zones de savane humide où l'interférence des facteurs et des acteurs atteint son maximum de complexité.

Mais six autres points peuvent être mis en évidence:

- un déséquilibre persistant entre les composantes des projets dits intégrés,
- une conception technocratique et non participative des projets et des actions,
- des logiques différentes,
- des solutions techniques vulgarisées qui sappuient sur peu de savoir local,
- une mauvaise perception de l'importance des problèmes de couvert boisé par les populations,
- une gestion des terroirs encore en devenir.

1. Un déséquilibre persistant entre les composantes des projets dits intégrés

De nombreux projets ne comportent pas de réel équilibre ni de réelle cohérence entre les composantes agricoles, pastorales et forestières, et l'approche sectorielle se poursuit par la juxtaposition de volets indépendants ou dont les liens sont minimes. Là où les thèmes et les actions de développement agricole concernent une grande partie d'une zone, les actions de reboisement et l'organisation des populations pour la gestion des terroirs sont en fait limités à quelques villages.

De plus, les difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre de certaines actions, notamment forestières, conduisent souvent à repousser la mise en oeuvre effective de ce volet forestier, sans que les autres actions soient pour autant arrêtées.

2. Une conception technocratique et non participative des projets et des actions

L'analyse et le diagnostic des situations, la recherche et la conception des solutions, la planification et l'organisation de la mise en oeuvre des programmes d'action demeurent, à de rares exceptions près, l'apanage des technocrates, principalement publics, nationaux ou étrangers, mandatés par les bailleurs de fonds, mais aussi des technocrates des ONG soucieuses d'aider les populations rurales mais qui, sur ce point, procèdent de la même logique. Sûrs de leurs méthodes d'analyse et de leur savoir, les spécialistes ont le réflexe naturel de réfléchir d'abord à leur niveau puis de tenter de faire comprendre et accepter le diagnostic et les remèdes par les acteurs sociaux concernés.

3. Des logiques différentes

La participation des intéressés est marginale dans la phase de conception et de préparation des projets et des programmes, ce qui a pour conséquence courante que ceux-ci obéissent à des logiques qui ne sont pas celles des populations concernées.

Les techniciens concepteurs privilégient en majeure partie les solutions susceptibles d'avoir l'impact physique maximal sur le problème à résoudre. Les acteurs sociaux quant à eux prennent en compte d'autres aspects, tels que le temps de travail nécessaire pour mettre en oeuvre chaque solution, la nécessité d'assurer un équilibre dans la satisfaction de leurs différents besoins (alimentaires, monétaires, sanitaires, culturels, de logement, de relations sociales, etc.). Consciemment ou non, ils raisonnent en termes d'optimum. Les réticences rencontrées dans la mise en oeuvre et les échecs enregistrés dans de nombreux cas ont leurs racines dans cette différence de logique.

4. Des solutions techniques vulgarisées qui s'appuient peu sur le savoir local

Il ne faut pas s'étonner de certains échecs techniques dans la mise en oeuvre des solutions préconisées par les projets. La logique interne de ces derniers conduit presque inéluctablement:

- à concevoir des programmes, des thèmes ou des actions de vulgarisation qui sont tous standards pour l'ensemble de la zone de responsabilité,
- à n'y intégrer que des éléments dont les effets potentiels ont été scientifiquement mesurés, ou tout au moins constatés par des tests des expériences précédentes.

Or, on constate que dans les pays analysés la plupart des projets n'ont pas intégré le savoir, l'innovation des populations quant aux techniques ou au matériel végétal qu'elles utilisent, les associations de culture qu'elles pratiquent ou souhaitent pratiquer.

Il y a certes une amélioration sensible dans ce domaine, tant du côté des instituts de recherche que des projets, mais la situation ne pourra être renversée que lorsque la participation de la population deviendra une réalité dès la conception des actions, des programmes ou des projets.

5. Une mauvaise perception de l'importance des problèmes de couvert boisé par les populations

Les actions en matière de forêt et de couvert boisé continuent d'apparaître comme une priorité de second rang pour les populations, et en particulier pour celles installées depuis peu et qui ne peuvent pas se sentir assurées du point de vue foncier. Les populations avaient bien intégré la notion de préserver l'environnement, mais elles n'avaient jamais été confrontées à la nécessité de le fabriquer, de procéder à des reboisements, d'établir des zones de défens, de réaliser des clôtures, etc.

6. Une gestion des terroirs encore en devenir

La gestion des terroirs, par son caractère plus systématique et plus rigoureux, acquiert une connotation qui peut faire craindre aux populations la remise en cause des bases les plus fondamentales de leurs droits et de leur organisation sociale, en particulier en ce qui concerne les droits de propriété et d'accès à la terre.

Actuellement, sa diffusion se heurte quasiment partout à **plusieurs obstacles** dont les principaux semblent être:

- la réticence des populations à s'organiser dans le cadre de nouvelles structures associatives conçues de l'extérieur (comités villageois de lutte contre les feux de brousse, ou associations pastorales par exemple);
- la mauvaise compréhension des responsabilités et des pouvoirs qu'engendre la gestion des terroirs, concept ancien dont la formulation moderne par les techniciens publics ou privés venus de l'extérieur ne paraît pas claire aux ruraux concernés. L'accaparement de certaines terres par des notables, profitant des conditions floues dans lesquelles tente de s'instaurer la gestion des terroirs, contribue à accentuer la méfiance de la majorité de la population;
- la difficulté pratique des services de l'Etat, qu'ils soient techniques ou administratifs, à décentraliser réellement les informations, les décisions et les moyens. Ainsi, la gestion des terroirs (qui ne peut réussir, par définition, que dans le cadre même du terroir ou d'un nombre limité de terroirs voisins), ne voit pas réunies l'ensemble des conditions nécessaires à sa mise en oeuvre;
- les défauts persistants de coordination entre les intervenants techniques et les responsables politiques, administratifs et traditionnels sont délicats à éliminer car ils prennent leurs racines dans l'organisation des services, la gestion des budgets par les différentes structures concernées, et les règles de communication des informations.

En résumé, on pourrait retenir que malgré l'urgence, dans les zones de savane humide, les projets restent, indépendamment des titres ou des déclarations, des actions profondément sectorielles. Cet état de fait trouve son corollaire dans des comportements sociaux eux-mêmes encore étroitement cloisonnés entre les différents groupes selon leur activité principale et leur culture.

Cette situation est défavorable à la mise en oeuvre de solutions sociales, économiques et techniques (dont les principaux éléments sont pourtant connus), pour une meilleure gestion des ressources naturelles et la régénération du couvert boisé.

A moins d'une volonté politique et d'une révolution de mentalité chez les responsables techniques qui les amènent à associer étroitement les populations à l'ensemble de la démarche, cette solution peut se prolonger indéfiniment. En effet, des populations désorganisées ne prendront pas d'initiative et la fraction la mieux informée (notables, commerçants, etc.), qui a pris conscience des enjeux, a plus d'intérêt à profiter seule des mesures administratives et des propositions des techniciens sans que leurs bénéfices aillent à toute la population.

La prolongation de cet état de fait est par ailleurs rassurante pour les techniciens, leur autonomie de décision, la gestion de leurs budgets et de leurs équipements.

Comment, dans ces conditions, éliminer ou contourner ces obstacles? Comment, en particulier, développer une réelle participation dans les processus de programmation, de conception des projets et des actions? Sur quelles bases, et comment, motiver des groupes sociaux de cultures et d'intérêts immédiats différents à coopérer pour faire valoir leurs propres points de vue, pour prendre le pouvoir de décision qui leur revient? Quelles devraient en être les conséquences en matière de circulation de l'information, de formation, de décentralisation des ressources et des pouvoirs?

◆ Bibliographie selective

“Elevage en milieu tropical — Afrique francophone et lusophone au sud du Sahara”, **Ibiscus**; série études documentaires, Paris, février 1990.

“Les ONG et la foresterie”, **Unasyuva**, FAO, N° 43, 1992.

“Nations solidaires”, **Bois de feu et énergie**, N° 25, 1989.

ABEGA, S.C., **Les femmes dans l’agroforesterie. Le cas des paysannes de l’extrême-Nord-Camerounais**, FAO-Banque mondiale, Washington, 1991.

AFVP, Mission forestière au Nord-Cameroun, Paris, décembre 1988.

Agricongo, **Projet de formation d’exploitants agricoles**, Brazzaville, 1988.

BDPA, **Développement rural dans les savanes cotonnières**, Paris, octobre 1993.

BDPA, **Etude de l’impact des aménagements de la SEMRY**, Paris, mars 1984.

BDPA, **Projet de société agro-industrielle en Adamaoua (Cameroun). Etude de faisabilité**, Paris, janvier-mars 1990.

BIEP-Tchad, **Etude-Bilan analytique des projets et des programmes relatifs à la gestion des ressources naturelles**, Ndjamena, 1990.

BOUQUET, Ch., **Insulaires et riverains du Lac Tchad**, L’Harmattan, Paris, 1989.

BOUTRAIS, **Des Peuhls en savane humide**, ORSTOM, Paris, 1988.

BUISSON, M. GUISSET, M. et LASICA, Y., **Etude de définition d’un programme d’action pilote en zone cotonnière en Centrafrique**, CIRAD, Paris, août 1990.

CLEAVER, K. F. et al., **Conservation de la forêt dense en Afrique Centrale et de l’Ouest**, Banque mondiale, Washington, 1992.

“Document agriculture Nord-Cameroun: Document de réflexion de la Conférence des Evêques du Nord-Cameroun, dans *Le réveil du Cameroun*, **Politique Africaine**, N°22, juin 1986.

Dossiers Gestion des terroirs, **Les cahiers de la Recherche Développement**, extraits des N°25 et 26, Paris, 1990.

KERKHOF, P., **Agroforestry in Africa. A Survey of Project Experience**, CTA-SIDA-CEE-PANOS Institute, Londres, 1990.

LABROUSSE, R., **Rapport sectoriel environnement et agriculture, élevage, pêche en Centrafrique**, BDPA-Banque mondiale, Washington, décembre 1993.

Ministère Français de la Coopération, **Les opérations Villages-Centres au Congo: Mindouli et Lékana. Evaluation**, Paris, 1993.

PELTIER et EYOG-MATIG, “Les essais d’agro-foresterie au Nord-Cameroun”, **Bois et Forêts des Tropiques**, N° 217, Paris, 1988.

PELTIER et EYOG-MATIG, "Un essai sylvo-pastoral au Nord-Cameroun", **Bois et Forêts des Tropiques**, N° 221, Paris, 1989.

PELTIER, TRIBOULET, NJITI et HARMAND, "Les fronts pionniers soudaniens. L'exemple du Nord-Cameroun", **Bois et Forêts des Tropiques**, N°236, Paris, 1993.

PETERS, "Exploitation de la faune et développement rural en Centrafrique", **Nature et Faune**, Vol. 9, N°1, FAO-PNUE, Accra, 1993.

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), **Rapport mondial sur le développement humain**, PNUD, New York, 1993.

République Populaire du Congo-Fonds d'Aide et de Coopération, **Projet de développement rural de la région de Mantsoumba**, Paris, 1982.

UICN, **La conservation des écosystèmes forestiers au Cameroun**, Gland, 1991.

UICN, **La conservation des écosystèmes forestiers au Congo**, Gland, 1991.

UICN, **La conservation des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale**, Gland, 1991.

UNSO, **Mesures de lutte contre la désertification dans le Nord-Cameroun**, New York, mai 1986.

WILLIAMS, P.J., **Women, Children and Forestry in Africa: Case Studies and Issues**, Colloque de la Conférence des Nations-Unies pour l'Environnement et le Développement, Women and Children First, Genève, 1991.